

Table des matières

Liste des abréviations	5
Message de la Municipalité	7
Observations générales	8
Ressources humaines	14
Capacité d'autofinancement	15
Evolution endettement	18
Récapitulation des charges et revenus par nature	20
Statistiques et ratios	22
Commentaires détaillés	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABACUS	Nouveau logiciel de gestion des finances communales et des salaires
AAS	Agence d'assurances sociales
ACRM	Association des communes de la région morgienne
AI	Assurance invalidité
AIT	Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis
AFTPU	Axes forts transports publics urbains
AJENOL	Accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois
ALM	Agglomération Lausanne – Morges
AMF	Accueillante en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARASPE	Association régionale action sociale – Prilly Echallens
ASE	Assistant socio-éducatif/Assistante socio-éducative
ASCS	Association de soutien à Carrefour-Sud
ASIGOS	Assoc. intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly
ASTAG	Association suisse des transports routiers
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS-AF-AC	Assurance vieillesse/Allocations familiales/Assurance chômage
BHNS	Bus à haut niveau de service
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme
BPA (bpa)	Bureau de prévention des accidents
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de constructions
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CHStat.ch	Portail statistique des cantons et des villes suisses (ex-Badac)
CISIP	Commission d'intégration Suisses-Immigrés de Prilly
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CRP	Caisse de retraite professionnelle
CISTEP	Commission intercommunale « station d'épuration des eaux usées de Vidy »
COES	Classe officielle d'enseignement spécialisé
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSM	Centre Sportif de Malley (ex-CIGM)
CSR	Centre social régional
CVAJ	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
CVE	Centre de vie enfantine
DBG	Ancienne dénomination abrégée du Service Domaines & Bâtiments (G = gérances)
ECA	Etablissement cantonal d'incendie
EFRE	Entraide familiale de Renens
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment (selon la Loi sur l'harmonisation des registres/LHR)
EPT/ETP	Effectif plein temps/Effectif temps plein
ES-L	Ecole supérieure en éducation sociale, Lausanne
ETS	Emploi temporaire subventionné
EWID	Identificateur fédéral de logement (selon la Loi sur l'harmonisation des registres/LHR)
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels
FOSC	Feuille officielle suisse du commerce
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
G2i	Système de gestion de la base de données des habitants (jusqu'à fin 2018)
GLAJ-VD	Groupe de Liaison des Activités Jeunesse du Canton de Vaud
GEFI	Système de gestion des finances communales (jusqu'au bouclement 2018)
GROPIL	Groupe de pilotage (dans un projet)
IDHEAP	Institut des hautes écoles en administration publique
INP	Intérêts passifs
IUS	Indice d'utilisation du sol
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
LAA	Loi sur l'assurance accidents
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants

LAOC	Loi sur les amendes d'ordre communales
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
LEM	Loi sur les écoles de musiques
LVMP	Loi vaudoise sur les marchés publics
MACIT	Missions d'action citoyenne
MATAS	Modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité
MBC	Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay
MCBA	Musée cantonal des Beaux Arts
MO	Maître de l'ouvrage
MSST	Mesures de sécurité et de santé au travail
NEST	Système de gestion de la base de données des habitants (dès 2019)
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OFROU	Office fédéral des routes
OFT	Office fédéral des transports
OIBT	Ordonnance fédérale sur les installations à basse tension
OIT	Office de l'information sur le territoire du canton de Vaud
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
OPEL	Ordonnance sur la protection des eaux et liquides
OPTI	Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle
OPO	Office de la Population
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
PAC	Plan d'affectation cantonal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne – Morges
PC	Prestations complémentaires
PCi	Protection civile
PDL	Plan directeur localisé
PGA	Plan général d'affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PQ	Plan de quartier
RC	Registre du commerce ou route cantonale ou responsabilité civile
RFE	Revenu financier épuré
RIE	Réforme de l'imposition des entreprises
RPLP	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations transports
SAPE	Service d'accueil de la petite enfance
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDNL	Schéma directeur du Nord lausannois
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
SDT	Service cantonal du développement territorial
SESA	Service cantonal des eaux, sols et assainissement
SGA	Société générale d'affichage
SI	Services industriels ou Société immobilière
SIT	Système d'information territorial
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
STEP	Station d'épuration
TP	Transports publics
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UC	Urbanisme et constructions
UCV	Union des communes vaudoises
UIP	Union instrumentale de Prilly
USP	Union des sociétés de Prilly
VOTELEC	Application informatique cantonale pour les votations/élections
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a l'honneur de vous transmettre les comptes 2018 de la Ville de Prilly; comptes qui présentent un excédent de charges de CHF 888 417.43 alors que le budget 2018 présentait un déficit de CHF 1 009 900.00.

Lorsque la Municipalité avait pris connaissance des comptes 2017 présentant un déficit de CHF 2 375 295.77, elle avait décidé qu'une diminution de 5 % des charges serait appliquée sur l'exercice 2018 et ce sur les lignes budgétaires qui sont de la compétence directe de la Commune telles que les natures « Autorités et personnel » et « Biens, services, marchandises ». Ces mesures d'économies générales ont porté leurs fruits puisqu'une diminution de 3.91 % est constatée lors de l'établissement des comptes.

Ainsi, les charges brutes de compétence communale n'augmentent que de 0.56 % par rapport à l'année précédente, essentiellement sur la sécurité sociale.

Par ailleurs, nous notons également une diminution des charges nettes dans les comptes 2018 de la Police intercommunale à hauteur de 10.07 % par rapport au budget 2018. La participation 2018 de la Ville est réduite en conséquence.

De plus, la Municipalité avait repris la liste des investissements, reportant bon nombre des travaux et autres projets.

D'autre part, un retour de péréquation à hauteur de CHF 1 203 430.00 ainsi qu'une correction de la facture sociale de l'année précédente de CHF 1 269 225.00 permettent de constater des revenus supplémentaires de CHF 1 472 655.00 par rapport au montant de CHF 1 000 000.00 estimé dans le budget 2018. Il convient de ne pas oublier le caractère cyclique du retour péréquatif qui est basé sur les comptes de l'année précédente. De même, le service de sécurité sociale a enregistré des subventions cantonales et fédérales au titre de frais de démarrage liées l'ouverture des infrastructures d'accueil pour un montant de l'ordre de CHF 160 000.00 pour la Ville de Prilly et CHF 220 000.00 pour la Fondation Les Acacias dont l'excédent de charges est entièrement couvert par le compte de fonctionnement.

En d'autres termes, les économies effectives auxquelles s'ajoutent ces montants importants, mais tels quels non-pérennes, permettent à la Municipalité de présenter ces comptes satisfaisants. Ceux-ci le sont d'autant plus que certaines attributions de provisions ont pu être effectuées.

Concernant les rentrées des impôts, il convient de souligner deux réalités relatives à ces comptes 2018.

- L'arrivée de nouveaux habitants à Prilly, et même si les recettes fiscales qui y sont liées déploieront tous les effets en 2019 seulement, permet – ce qui était attendu – que les baisses des recettes constatées depuis plusieurs années soient stoppées.
- D'autre part, et il fallait s'y attendre, certaines entreprises ont visiblement anticipé la mise en application de la RIE III ce qui se traduit par une baisse de CHF 75 372.70 des rentrées relatives à l'impôt sur le bénéfice.

Enfin, la marge d'autofinancement s'établit à CHF 2 529 650.90 pour l'année 2018.

Ce résultat indique que si nous avons pris des mesures immédiates, les comptes de la Commune ne sont pas pour autant sortis d'une zone difficile et que la prudence dans la gestion financière s'impose toujours.

La Municipalité

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

L'exercice 2018 clôture avec un excédent de charges de CHF 888 417.43 et une marge d'autofinancement de CHF 2 529 650.90.

Les mesures d'économies générales décidées par la Municipalité ont été appliquées et ont engendré une réduction des charges courantes (natures 30 et 31) de 3.91% par rapport au budget 2018 respectivement 0.56% par rapport à l'exercice précédent. Bien que les recettes fiscales soient supérieures de 0.68% par rapport à l'exercice 2017, les estimations budgétaires 2018 ont été évaluées de manière trop optimiste de CHF 3 001 153.68. Le retour de la péréquation financière de CHF 1 203 430.00 ainsi que le décompte de la facture sociale en faveur de la Ville de CHF 1 269 225.00 ont permis de compenser ce manque à gagner fiscal. Sur la base des chiffres publiés, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Maîtrise de la progression des charges brutes avec une augmentation de 1.08% hors charges exceptionnelles et hors charges liées à la péréquation financière (décompte final 2016).
- Les revenus bruts subissent une régression de 0.64% en neutralisant la recette liée au retour de la péréquation financière de CHF 1 203 430.00.
- Maintien des investissements nets à un niveau important à CHF 12 358 151.90 portant l'augmentation des investissements à CHF 8 481 390.75 après prise en compte des amortissements de CHF 3 876 761.15.
- La marge d'autofinancement s'établit à CHF 2 529 650.90 pour un degré d'autofinancement de 20.47%.
- Légère progression des actifs disponibles de CHF 205 540.95 malgré un recours à la liquidité courante pour financer les investissements de CHF 2 358 151.90.
- L'endettement total (ET) a progressé de CHF 13 028 696.81. Le poids de cet endettement reste raisonnable et impacte peu le budget de fonctionnement en raison de la faiblesse historique des taux d'intérêts.

Les charges de fonctionnement ont dans l'ensemble été bien maîtrisées et les mesures établies pour freiner la progression de ces dernières se sont avérées efficaces. La faible progression des recettes fiscales n'a pas permis de clôturer l'exercice 2018 avec un résultat bénéficiaire, cependant la marge d'autofinancement est redevenue positive.

Dépassements autorisés au budget de fonctionnement par le Conseil Communal

Aucune dépense complémentaire n'est intervenue auprès du Conseil Communal après le vote du budget de fonctionnement et de ses amendements pour l'année 2018.

Gestion des investissements du patrimoine administratif

Les principes retenus lors de l'élaboration du budget 2018 ont été appliqués lors de l'élaboration des comptes 2018 assurant, de ce fait, une continuité dans la politique de gestion des investissements.

Les principes sont les suivants :

- le début de l'amortissement intervient à la fin des travaux ;
- la charge de l'amortissement obligatoire est calculée sur la base des indications figurant dans le préavis initial ;
- pour les investissements dont la durée des travaux est longue (au-delà de 18 mois), le Service des Finances fixe, lors de l'établissement du budget ou la clôture des comptes, le démarrage de l'amortissement sur la base de différents paramètres (durée totale de l'amortissement, état d'avancement des travaux, proportion des dépenses cumulées).

Cette politique s'applique de manière similaire tant lors de l'établissement des budgets que lors de la clôture des comptes, ceci dans une perspective de planification à long terme des investissements. Font exceptions les éventuels amortissements extraordinaires découlant de situations exceptionnelles.

Du point de vue économique, ce traitement permet d'assurer qu'un investissement inscrit à l'actif du bilan soit amorti régulièrement et dans un temps correspondant à sa durée de vie.

Les principes ci-dessus s'appliquent aux amortissements obligatoires et fixés par les préavis. Sur la base des résultats financiers, notamment dans le cas d'un excédent de revenus, il est toujours possible de procéder à des amortissements extraordinaires. Cas échéant, ceux-ci seraient comptabilisés de façon distincte. Aucun amortissement extraordinaire n'est intervenu au cours de l'exercice 2018.

Evolution de l'endettement communal

Le plafond d'emprunt pour la législature 2016-2021 a été fixé à CHF 93 000 000.00 et celui du cautionnement à CHF 46 500 000.00, tous deux approuvés par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2016.

En 2018, un nouvel emprunt de CHF 10 000 000.00 a été contracté par la Municipalité pour financer les dépenses d'investissement. Le montant total de l'endettement à long terme s'établit ainsi à CHF 67 000 000.00 à fin 2018. Notons également, que l'emprunt à court terme de CHF 5 000 000.00 a été renouvelé pour une période d'une année. Ce dernier doit être intégré dans les emprunts à long terme dans l'analyse du plafond d'endettement compte tenu du fait que la durée de cet emprunt est liée aux conditions exceptionnelles du marché (intérêts négatifs).

Au 31 décembre 2018, l'endettement total, à mettre en regard avec le plafond d'endettement de CHF 93 000 000.00, s'élève à CHF 72 000 000.00.

Le montant des cautionnements engagés s'établit à CHF 26 115 636.15 au 31 décembre 2018 (CHF 25 623 171.23 au 31 décembre 2017) après l'augmentation du cautionnement en faveur de Cadouest SA de CHF 666 666.65 en automne 2018 ainsi que les diminutions relatives aux remboursements ordinaires des dettes garanties. L'augmentation mentionnée plus haut entre dans les limites fixées par le préavis initial.

La maîtrise de la dette est tout à fait satisfaisante au regard de la charge des intérêts passifs qui est maintenue à un niveau très bas au cours des 10 dernières années, et ce malgré la croissance nominale de la dette. Depuis 10 ans, la part des revenus de fonctionnement affectée au paiement des intérêts de la dette est, en moyenne, inférieure à 1,6%.

Fonds de réserves et provisions

La gestion des fonds de réserves fait partie des opérations réalisées en fin d'année comptable. Lors de l'ajustement des réserves, on va s'intéresser à des charges probables.

Les réserves, généralement destinées à financer des investissements futurs, sont constituées par des prélèvements sur des excédents de recettes.

L'idée de base d'une réserve est d'enregistrer dans des exercices antérieurs une valeur comptable rattachée à une dépense spécifique grâce à un excédent de produits pour financer dans l'avenir cette dépense. Le lien est ainsi mécanique entre les dépenses et les recettes. Il s'agit des financements spéciaux ou réserves obligatoires. C'est notamment le cas pour la gestion des déchets ou des égouts.

Comme soulevé dans les commentaires dans la brochure du budget 2018, la constitution de réserves autres que les réserves obligatoires ou affectées est problématique pour plusieurs raisons :

- Pas de lien de causalité directe avec les recettes
- Pas d'obligation légale
- Pas de réserve financière correspondante (réserve uniquement comptable)

Dans le cadre des opérations de bouclage des comptes 2018, et contrairement à l'exercice 2017, seuls les mouvements découlant des opérations usuelles de l'exercice ont été considérées pour les attributions respectivement les prélèvements des fonds de réserve. Fait exception, le prélèvement sur le fonds de réserve général de CHF 182 100.00 pour couvrir l'achat d'une balayeuse. Ce prélèvement avait été budgété pour un montant de CHF 261 100.00. Seul le montant effectivement engagé a été prélevé sur le fonds.

Imputations internes

Les imputations internes (nature 390 pour les charges et 490 pour les revenus) n'ont pas d'impact sur la capacité ou le degré d'autofinancement ni sur la capacité ou le degré d'endettement. Ces imputations concernent des ventilations de charges et de revenus entre les différents services et entités de la Ville de Prilly. Ces imputations portent sur la facturation de prestations, l'usage de locaux, la ventilation de charges liées aux locaux et la ventilation des intérêts passifs liés aux investissements.

Hormis les intérêts passifs qui reposent sur une charge effective, les imputations internes reposent pour l'essentiel sur des tarifs historiques. A terme, il sera utile de revoir ces imputations pour apprécier celles qui devront être maintenues, notamment lorsqu'elles sont en rapport avec une facturation de prestations à des tiers externes.

Partant de ce constat, les commentaires figurant dans la brochure des comptes sont restreints.

Une affectation plus précise des investissements par service a engendré des écarts lors de la répartition des intérêts passifs par rapport aux montants inscrits dans le budget 2018. Globalement, la charge d'intérêts répartie s'élève à CHF 889 477.13 contre CHF 928 700.00 présentée au budget.

Frais de téléphone

Le budget global 2018 des comptes de nature 3182 est de CHF 57 200.00. Au cours de l'année, un travail a été effectué avec notre fournisseur afin d'affiner la répartition, cette analyse laisse apparaître des dépassements, respectivement des économies, dans les différents services. Globalement, les comptes 2018 s'élèvent à CHF 57 530.70 contre CHF 55 246.60 en 2017.

Péréquation financière

Les montants liés à la péréquation financière cantonale se présentent comme suit :

Objet	Période	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Budget 2017
Facture sociale	Acomptes année courante	8 202 722.00	8 100 000.00	8 920 984.00	7 600 000.00
	Solde année précédente	-1 269 225.00		1 058 930.00	
Alimentation du fonds	Acomptes année courante	8 229 300.00	8 120 000.00	8 595 327.00	8 300 000.00
	Solde année précédente	0.00		2 091 367.00	
Retour du fonds	Acomptes année courante	-10 537 616.00	-10 200 000.00	-10 379 895.00	-10 500 000.00
	Solde année précédente	-1 203 430.00	-1 000 000.00	0.00	
Réforme policière	Acomptes année courante	569 689.00	Au budget, inclus dans l'alimentation du fonds (compte 230.3520)	620 776.00	Au budget, inclus dans l'alimentation du fonds (compte 230.3520)
	Solde année précédente	0.00		6 860.00	
Solde net		3 991 440.00	5 020 000.00	10 914 349.00	5 400 000.00

Les comptes de péréquation 2018 affichent un excédent de produits de CHF 1 028 560.00 par rapport au budget. Cet excédent est principalement expliqué par la correction de l'année 2017 à hauteur de CHF 2 472 655.00 budgété à CHF 1 000 000.00 soit un écart de CHF 1 472 655.00.

Les éléments permettant de comprendre cette correction 2017 sont les suivants :

- Les acomptes 2017 facturés par le Canton reposaient sur un point d'impôt écrêté de CHF 462 415.00 arrêté à CHF 433 087.00 lors du décompte définitif.
- Les recettes conjoncturelles present en considération pour les acomptes 2017 s'élevaient à CHF 1 742 241.00 contre CHF 1 144 735.00 en définitive.
- Les différences mentionnées ci-avant ont eu un impact important sur la couche solidarité de CHF 1 114 716.00 en faveur de la Ville et ont réduit la participation à la facture sociale de CHF 1 269 225.00.
- Les acomptes de CHF 2 655 112.00 relatifs aux dépenses thématiques reposaient sur une estimation antérieure ne correspondant plus aux dépenses invocables pour 2017 de CHF 1 881 836.00.
- La facture policière s'établit à CHF 537 702.00 contre CHF 620 776.00 facturé par le Canton.
- L'augmentation de la population de la Ville de Prilly impacte de manière positive le montant de péréquation de CHF 273 586.00.

Impôts

Globalement, les recettes fiscales 2018 sont en légère progression par rapport à l'année 2017 de CHF 241 026.07 soit 0.68%. Le montant de variation CHF 700 097.29 présenté dans le tableau ci-dessous est corrigé de la variation du prélèvement sur la réserve pour arriérés d'impôts de CHF 459 071.22 pour obtenir le montant de CHF 241 026.07 ci-avant.

La tendance de baisse des recettes fiscales constatée au cours des dernières années est ainsi inversée.

Le développement des zones résidentielles augmentant la démographie ont eu un impact direct sur l'augmentation des impôts auprès des personnes physiques. Ces mesures devraient continuer de produire leurs effets au cours des années prochaines. Compte tenu du décalage entre la perception des acomptes d'impôts et la taxation définitive des personnes physiques, les recettes fiscales découlant du quartier de Corminjoz déploieront intégralement leurs effets au cours de l'exercice 2019.

S'agissant des personnes morales, la baisse constatée de CHF 214 893.35 sur l'impôt sur le bénéfice et capital peut être expliquée par une anticipation des entreprises à réduire leurs acomptes à l'aube de la RIE III.

Le prélèvement sur la réserve pour arriérés CHF 905 075.83 correspond au montant des défalcatons et remises communiqué par l'Administration Cantonale des Impôts est porté en charge de le compte 210.3301 des comptes de fonctionnement.

Le détail des revenus d'impôts se présente comme suit :

Nature	Libellé	2018	2017	Ecart
4001	Impôt sur le revenu	18 041 910.31	18 371 438.02	-329 527.71
4002	Impôt sur la fortune	2 018 376.53	2 003 737.47	14 639.06
4003	Impôt à la source	1 528 407.65	1 732 294.57	-203 886.92
4004	Impôt sur la dépense	102 531.53	54 271.20	48 260.33
4005	Impôt sur prestations en capital	336 013.25	0.00	336 013.25
4011	Impôt sur bénéfice net personnes morales	7 441 779.65	7 517 152.35	-75 372.70
4012	Impôt sur capital personnes morales	135 302.55	274 823.20	-139 520.65
4013	Impôt complémentaire sur immeubles personnes morales	445 387.35	337 707.75	107 679.60
4020	Impôt foncier	2 001 182.40	1 933 853.55	67 328.85
4040	Droits de mutation	1 262 585.55	960 911.40	301 674.15
4050	Impôt sur successions et donations	213 107.90	201 994.70	11 113.20
4061	Impôt sur les chiens	40 740.00	40 020.00	720.00
4063	Impôt sur tombolas et lotos	15 404.40	14 750.20	654.20
4090	Impôts récupérés après défalcatons	165 831.19	54 455.05	111 376.14
4101	Patentes boissons et tabac	49 532.75	57 198.25	-7 665.50
4221	Intérêts de retard	229 345.31	195 497.19	33 848.12
4370	Amendes et soustractions	4 701.00	0.00	4 701.00
4411	Part à l'impôt sur gains immobiliers	314 743.25	506 836.85	-192 093.60
4414	Impôt frontalier	1 183 963.75	1 032 878.50	151 085.25
4809	Prélèvement sur réserve arriérés d'impôts	905 075.83	446 004.61	459 071.22
Total recettes impôts		36 435 922.15	35 735 824.86	700 097.29

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mesures d'économies générales - Comptes concernés

Pour le chapitre Administration générale, les comptes suivants ont fait l'objet d'une décision de réduction du budget alloué pour l'exercice 2018, selon les objectifs fixés par la Municipalité :

101.3060	110.3102	110.3659.09	151.3119	171.3114
110.3012	110.3170.04	110.3659.11	151.3523.01	171.3133
110.3091	110.3170.09	112.3101	151.3653	171.3145
110.3093	110.3170.13	112.3115	151.3663.01	171.3189
110.3101	110.3185	150.3653.05	153.3102	172.3114

Un commentaire plus précis pour certains de ces comptes peut figurer également sous « Commentaires détaillés » de la présente brochure.

SERVICE SOCIAL

Réfectoire de St-Etienne

Suite à la réorganisation complète du réfectoire de St-Etienne la Municipalité, dans sa séance du 4 juin 2018, valide le passage à un service traiteur au lieu d'un cuisinier communal. Cette réorganisation, économiquement plus rentable dans les conditions actuelles, ne permet plus une adéquation entre le budget et les comptes 2018.

Fondation des Acacias

L'excédent de charges est nettement inférieur à celui budgété pour 2018 et plus élevé que celui de 2017 alors que la Fondation a ouvert une nouvelle structure, les Sorbiers, en août 2018. Ceci s'explique par l'augmentation des subsides de la FAJE pour toutes les structures, le niveau de revenu des parents dont dépendent les tarifs appliqués, l'aide au démarrage de la Confédération et de la FAJE et le départ à la retraite d'une secrétaire qui a été remplacée par quelqu'un de plus jeune et aussi par l'effort d'économie demandé par la commune et suivi par toutes les structures.

Accueil parascolaire

Le résultat exceptionnel du chapitre de l'accueil parascolaire est essentiellement dû à l'aide au démarrage de l'OFAS nettement supérieure au budget, à l'aide de la FAJE en augmentation, ainsi qu'aux participations parentales en nettes hausses.

RESSOURCES HUMAINES

Un effort important a été mis en œuvre en 2018 afin de maîtriser les coûts salariaux au sein de notre structure. Le total des comptes « Traitements » et « Personnel occasionnel », soit 3011 et 3012 présente un résultat positif de CHF 356 634.75, soit un effort de 2.77 % par rapport au budget 2018. Les charges salariales de la Fabrique de CHF 164 679.35 ont été neutralisées, ces dernières n'entrant pas dans le budget de fonctionnement. A ce résultat positif, il faut ajouter le montant des pertes de gain qui représentent des indemnités journalières de plus de CHF 190 000.00 en 2018, versées par la SUVA, la Vaudoise Assurances, la CIP et la Caisse de compensation AVS.

Le coût global des comptes « Traitements » et « Personnel occasionnel » par rapport à 2017 a également diminué sensiblement, soit -0.86 % qui représentent une économie de charges de CHF 108 806.65.

Les économies ont été réalisées à plusieurs niveaux. Par exemple, le remplacement de personnes partant à la retraite fait systématiquement l'objet d'une réflexion quant au profil du poste à mettre au concours, une ré-estimation du taux d'activité nécessaire et une prise en charge dans la limite de l'échelle de salaire en vigueur. Certains postes vacants ont été repourvus avec quelques mois de décalage, entraînant là également des économies importantes. Ces mesures ne sont cependant pas sans conséquences sur le volume de travail des membres de l'équipe en place afin de garantir l'entier des activités et doit faire l'objet d'une attention particulière afin que les situations individuelles ne se dégradent pas.

En sus des efforts effectués sur les comptes salaires, des économies importantes ont été mises en œuvre dans les comptes liés au personnel, à savoir, frais divers de personnel, frais de formation, recherche de personnel et santé et sécurité au travail. Ainsi, 26.60 % d'économies par rapport au budget 2018 représentent CHF 31 794.45. Il est à relever que les diminutions de prise en charge des frais de formation ou liés à la santé et sécurité au travail ne peuvent se poursuivre sur une longue période.

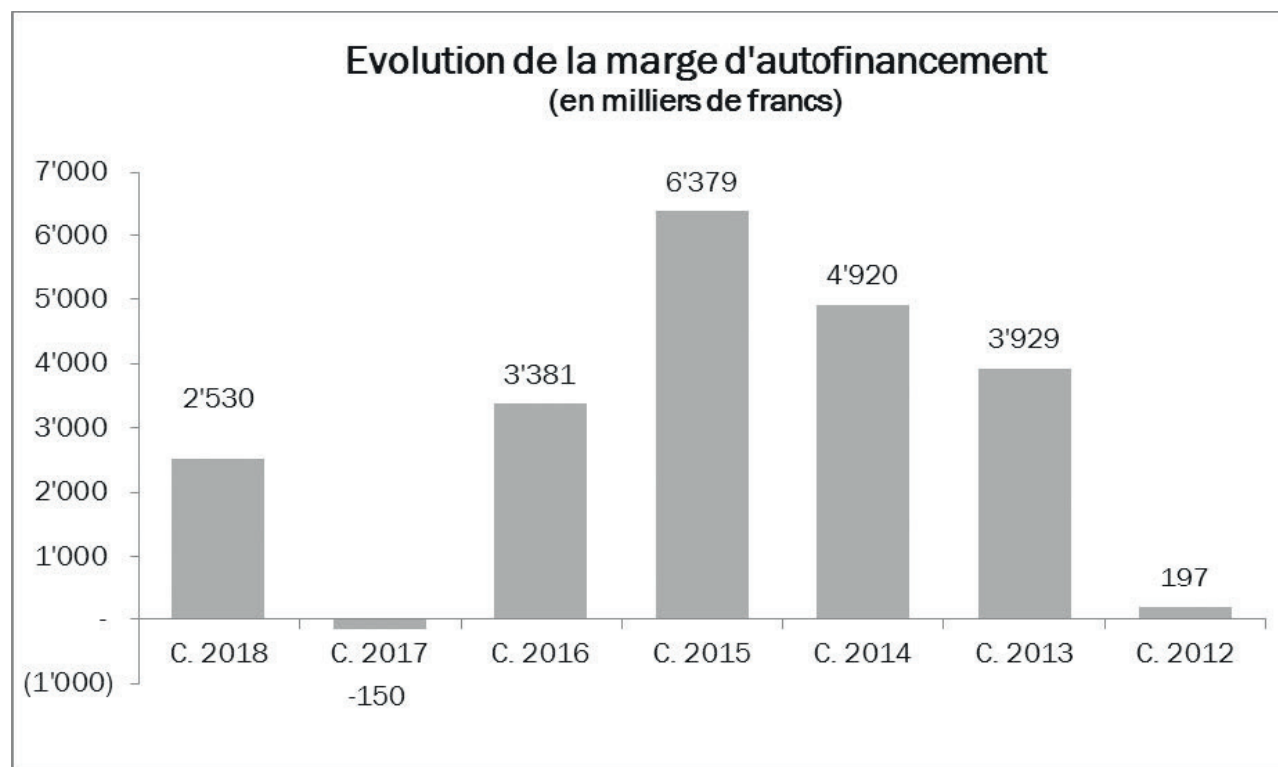
En effet, la formation continue est indispensable afin de garantir l'employabilité de nos Collaboratrices et Collaborateurs qui travaillent dans des contextes professionnels en constante évolution, non seulement au niveau des outils de travail mais également des normes légales et évolutions technologiques qui nécessitent une adaptation rapide et continue. Une attention particulière est portée à chaque demande de formation continue, tant au niveau des coûts impliqués que de la pertinence avec la fonction exercée. Certaines formations peuvent désormais être soutenues par deux organismes, le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) et la FONPRO (Fondation cantonale pour la formation professionnelle), chaque demande de formation est étudiée afin de définir si de telles prises en charge sont possibles.

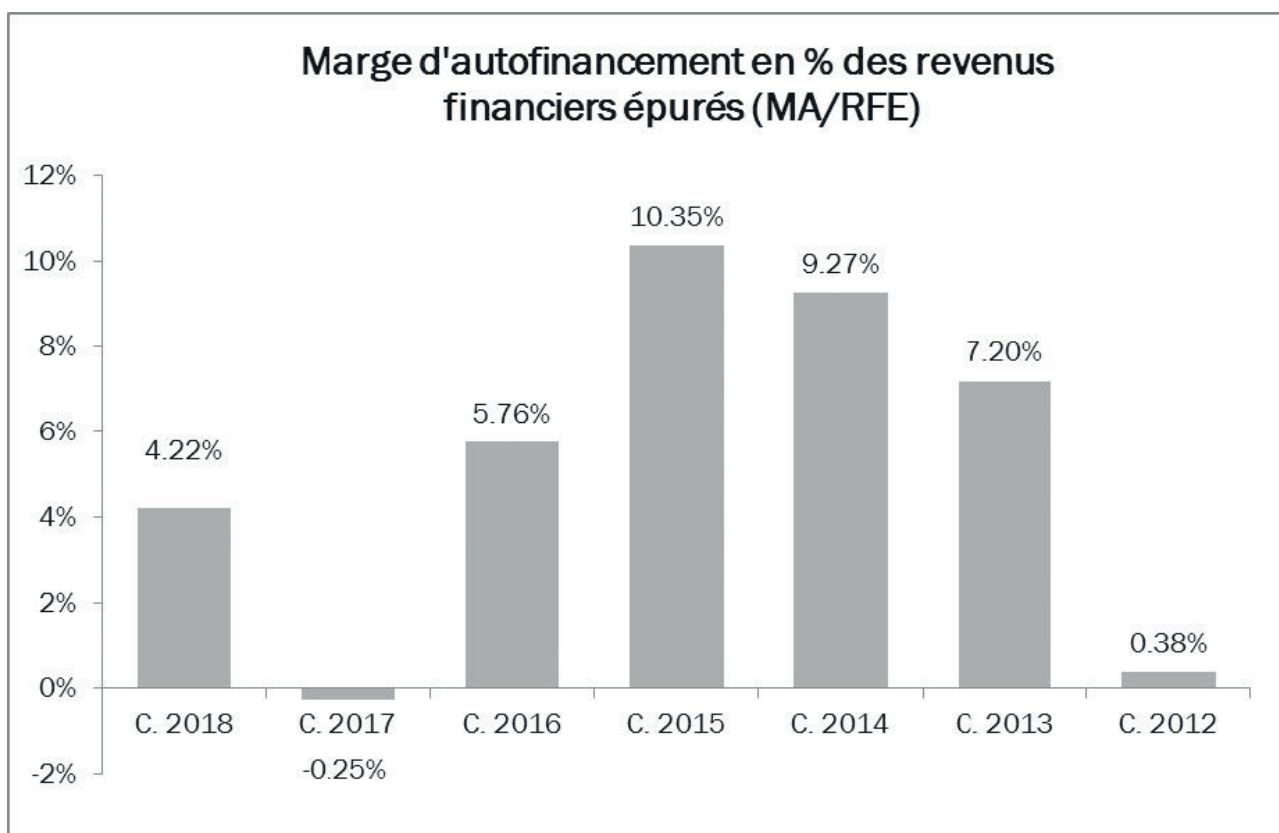
Les diminutions de charges dans le domaine de la santé et sécurité au travail ne doivent pas non plus être minimisées, les contraintes légales en la matière sont exigeantes et ont caractère d'obligation. Elles nécessitent un suivi continu des normes en vigueur et une surveillance constante de la mise en application des mesures. Des contrôles réguliers sont mis en œuvre par des structures telles que le Seco (secrétariat à l'économie), l'assurance SUVA et l'Inspection cantonale du travail afin de vérifier le respect des normes par les employeurs. Il est impératif de continuer à respecter les normes et veiller consciencieusement à ces thèmes afin de ne pas mettre en danger la santé de nos Collaboratrices et Collaborateurs.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

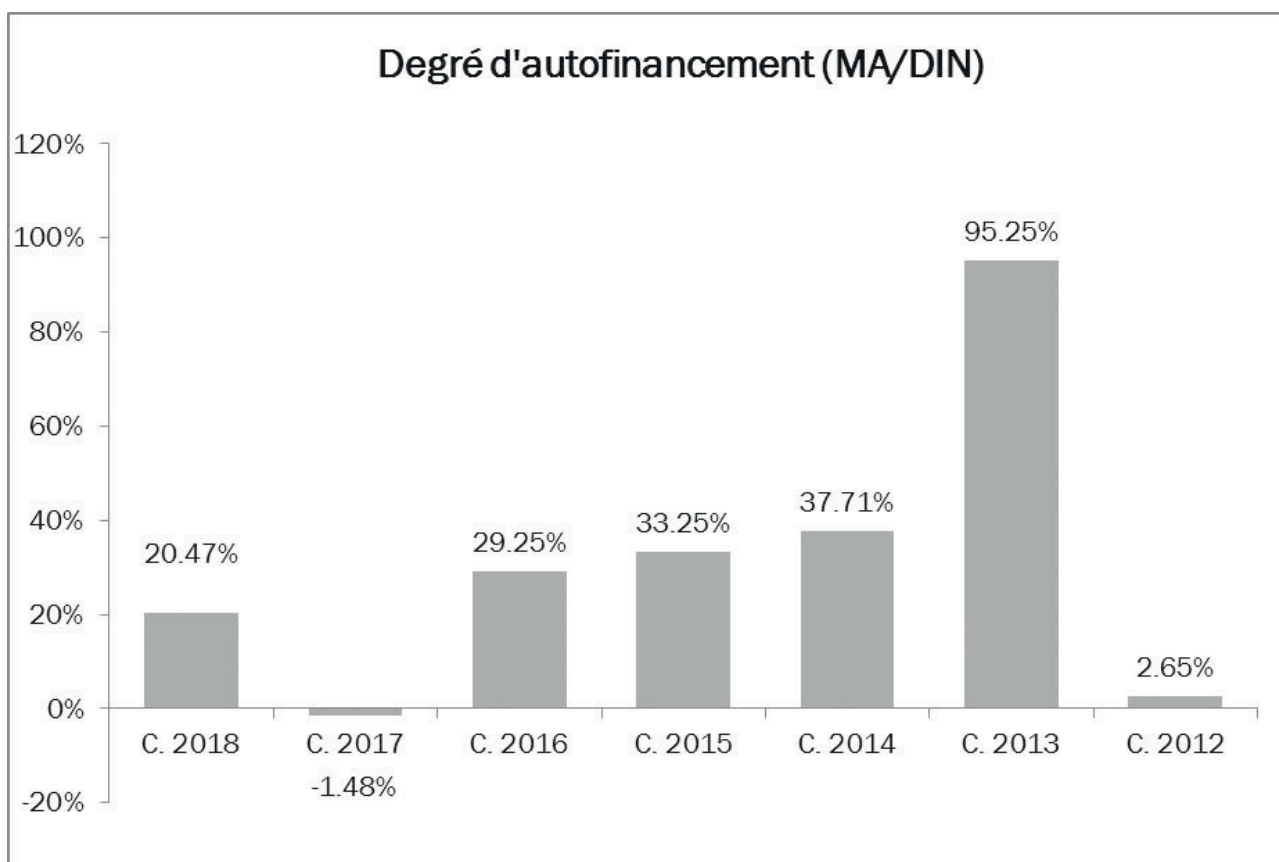
La marge d'autofinancement exprime l'autonomie financière d'une commune. Elle est constituée du solde des moyens disponibles à la fin d'un exercice comptable. Elle permet notamment de financer de nouvelles prestations et les investissements et/ou de rembourser une partie de la dette.

En 2018, la marge d'autofinancement est positive (4.22% des revenus de fonctionnement épurés – RFE). Ce résultat est insuffisant pour financer les investissements nets de l'exercice écoulé, c'est la raison pour laquelle la Ville de Prilly a dû emprunter CHF 10 000 000.00 en 2018 pour assurer le financement des investissements.





Le degré d'autofinancement permet d'apprécier la capacité d'une commune à financer par ses propres moyens les dépenses d'investissements. Pour être significatif ce ratio doit être analysé sur plusieurs années.



Au niveau cantonal, les dépenses nettes d'investissement des communes vaudoises ont représenté 10,69% des recettes courantes en 2017. Pour la Ville de Prilly, les dépenses nettes d'investissement ont représenté 20.61% des recettes courantes du compte de fonctionnement en 2018.

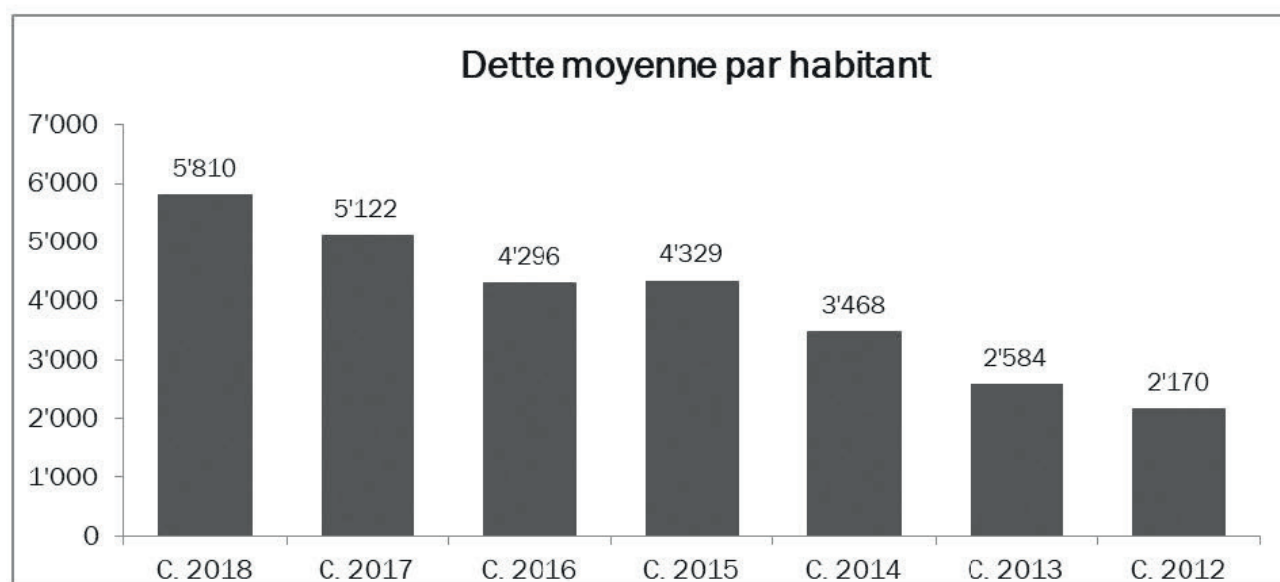
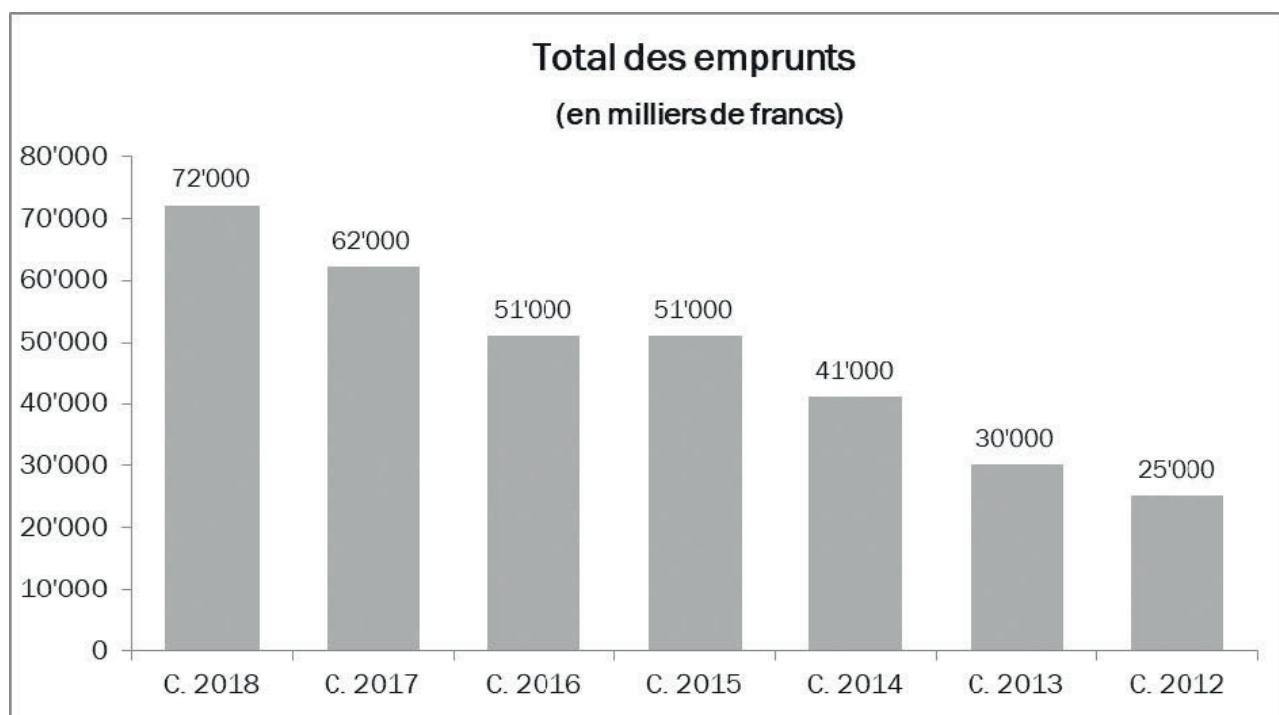
Le degré d'autofinancement des investissements nets s'établit 45.13% sur les 10 dernières années indiquant que la Ville a dû recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissements. Les besoins d'investissements ont particulièrement été élevés ces 5 dernières années représentant CHF 66 277 054.35 (64.09%) des investissements des 10 dernières années pour un total de CHF 103 407 054.35. Ces investissements élevés sur une période courte ont naturellement pesé lourdement sur les finances communales et la capacité d'autofinancement. Au-delà de ce qui précède, la marge d'autofinancement demeure trop faible pour financer les investissements et le recours à l'emprunt reste inévitable.

ÉVOLUTION ENDETTEMENT

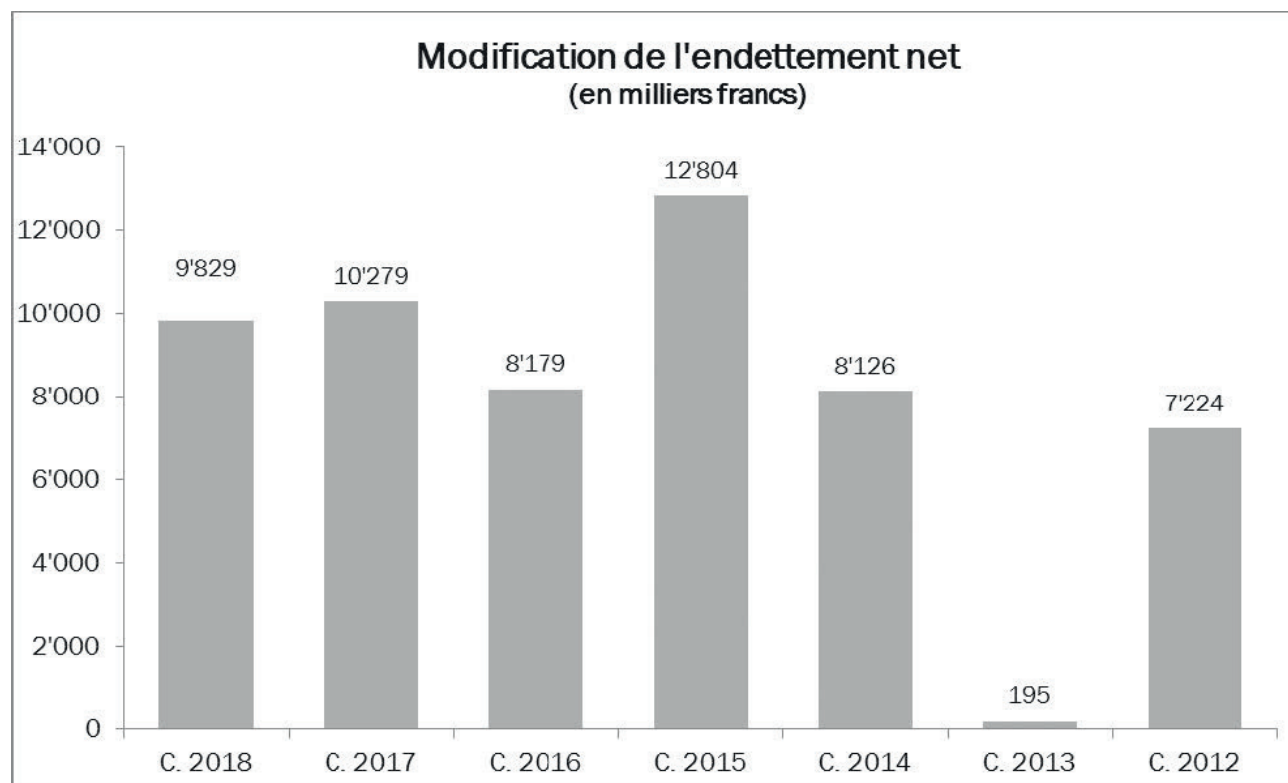
Comme indiqué dans le chapitre ci-dessus (marge d'autofinancement), la Ville de Prilly a dû recourir à l'emprunt pour financer ses nouveaux investissements.

La dette bancaire totale est ainsi passée de CHF 62'000'000.00 à fin 2017 pour s'établir à CHF 72'000'000.00 à fin 2018. La dette bancaire est répartie comme suit :

- CHF 67'000'000.00 emprunt à long terme
- CHF 5'000'000.00 emprunt à court terme (maximum 12 mois)



L'endettement net correspond à l'endettement total auquel l'actif disponible est soustrait. Cet indicateur est plus représentatif que l'endettement réel.



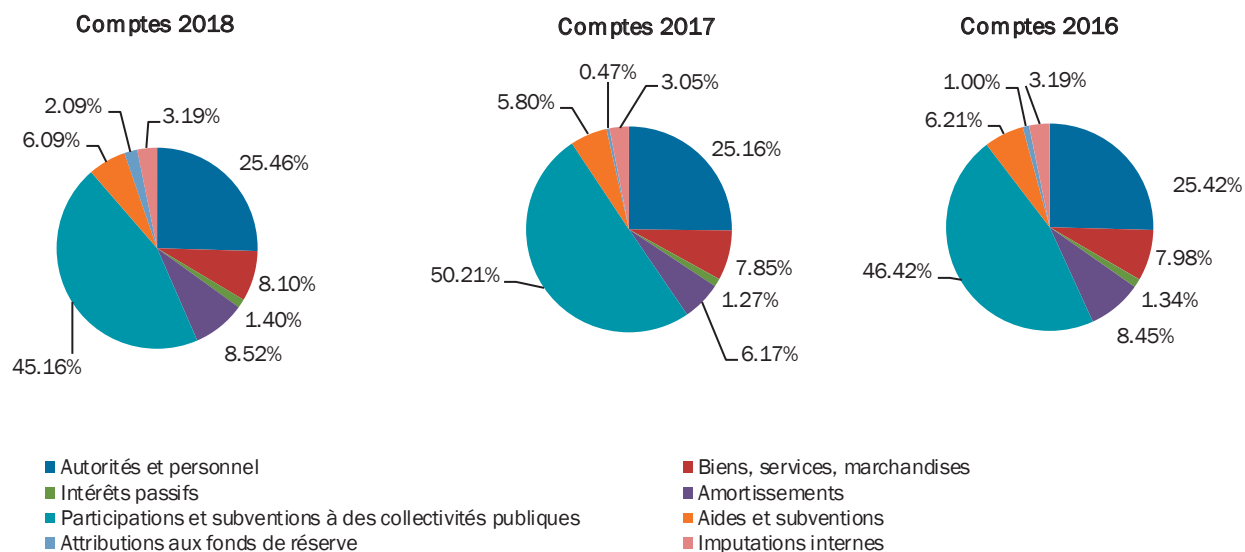
Au plan cantonal, les dettes communales étaient orientées à la baisse entre 2003 et 2010. Sur la base des dernières statistiques consolidées jusqu'en 2017, les dettes des communes du Canton de Vaud ont augmenté chaque année entre 2011 et 2017. Les raisons de cet accroissement de la dette résultent principalement d'un fléchissement des recettes fiscales et d'une croissance importante des dépenses nettes d'investissement. Ce constat vaut également par la Ville de Prilly.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

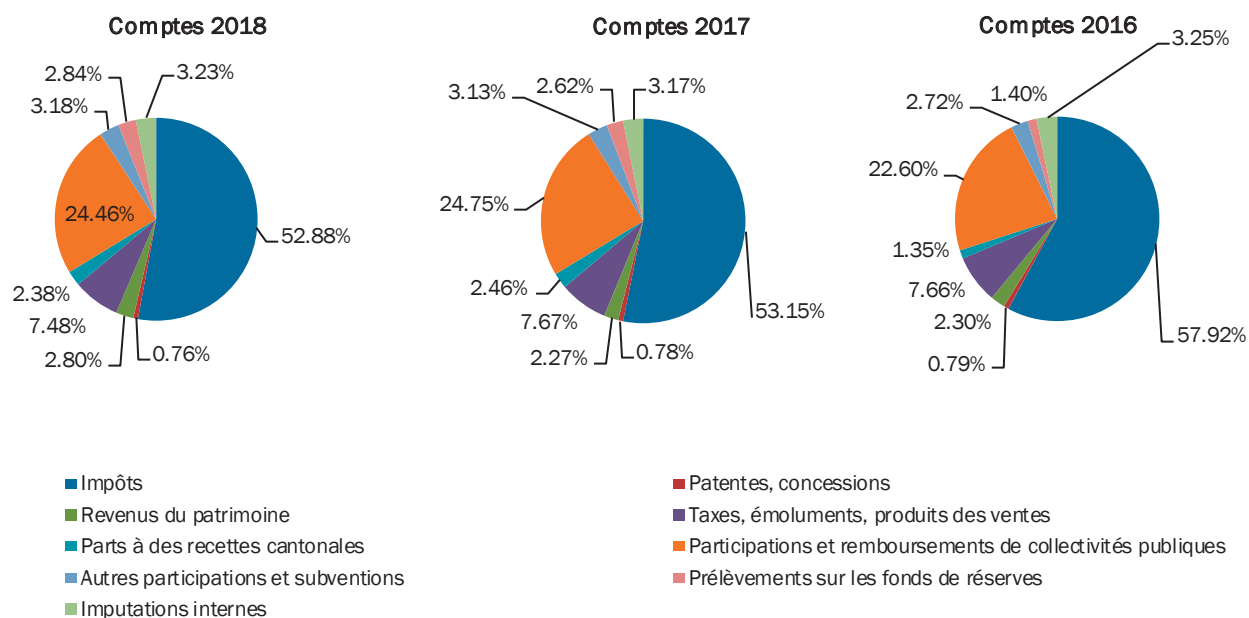
Ces 10 dernières années, la croissance annuelle moyenne des revenus de fonctionnement épurés (RFE) est de 1,61 % et celle des charges de fonctionnement épurées (CFE) de 2.89%.

		Comptes 2018	%	Comptes 2017	Ecart 2018-2017	%	Budget 2018
3	CHARGES						
30	Autorités et personnel	16 474 108.70	25.46	16 455 548.68	18 560.02	0.11	16 846 300.00
31	Biens, services, marchandises	5 239 664.01	8.10	5 136 451.98	103 212.03	2.01	5 751 100.00
32	Intérêts passifs	906 065.86	1.40	831 528.61	74 537.25	8.96	986 200.00
33	Amortissements	5 514 115.93	8.52	4 036 693.26	1 477 422.67	36.60	5 043 800.00
35	Participations et subventions à des collectivités publiques	29 223 083.96	45.16	32 837 869.40	-3 614 785.44	-11.01	29 127 200.00
36	Aides et subventions	3 939 896.15	6.09	3 796 165.31	143 730.84	3.79	4 727 900.00
38	Attributions aux fonds de réserve	1 352 803.86	2.09	309 390.33	1 043 413.53	337.25	138 000.00
39	Imputations internes	2 062 579.33	3.19	1 995 176.37	67 402.96	3.38	2 126 300.00
		64 712 317.80	100.00	65 398 823.94	-686 506.14	-1.05	64 746 800.00
4	REVENUS						
40	Impôts	33 748 560.26	52.15	33 497 409.44	251 150.82	0.75	36 528 000.00
41	Patentes, concessions	482 591.64	0.75	493 053.65	-10 462.01	-2.12	493 000.00
42	Revenus du patrimoine	1 788 189.64	2.76	1 429 541.71	358 647.93	25.09	1 368 600.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	4 773 760.89	7.38	4 832 484.89	-58 724.00	-1.22	3 806 700.00
44	Parts à des recettes cantonales	1 516 438.05	2.34	1 548 873.90	-32 435.85	-2.09	1 719 000.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	15 613 761.55	24.13	15 599 697.45	14 064.10	0.09	13 341 500.00
46	Autres participations et subventions	2 026 522.33	3.13	1 975 653.05	50 869.28	2.57	1 928 300.00
48	Prélèvements sur les fonds de réserve	1 811 496.68	2.80	1 651 637.71	159 858.97	9.68	2 425 500.00
49	Imputations internes	2 062 579.33	3.19	1 995 176.37	67 402.96	3.38	2 126 300.00
		63 823 900.37	98.63	63 023 528.17	800 372.20	1.27	63 736 900.00
	Excédent des charges (revenus)	888 417.43		2 375 295.77	-1 486 878.34		1 009 900.00
		64 712 317.80	98.63	65 398 823.94	-686 506.14	-1.05	64 746 800.00

Comptes par nature exprimés en % du total des charges

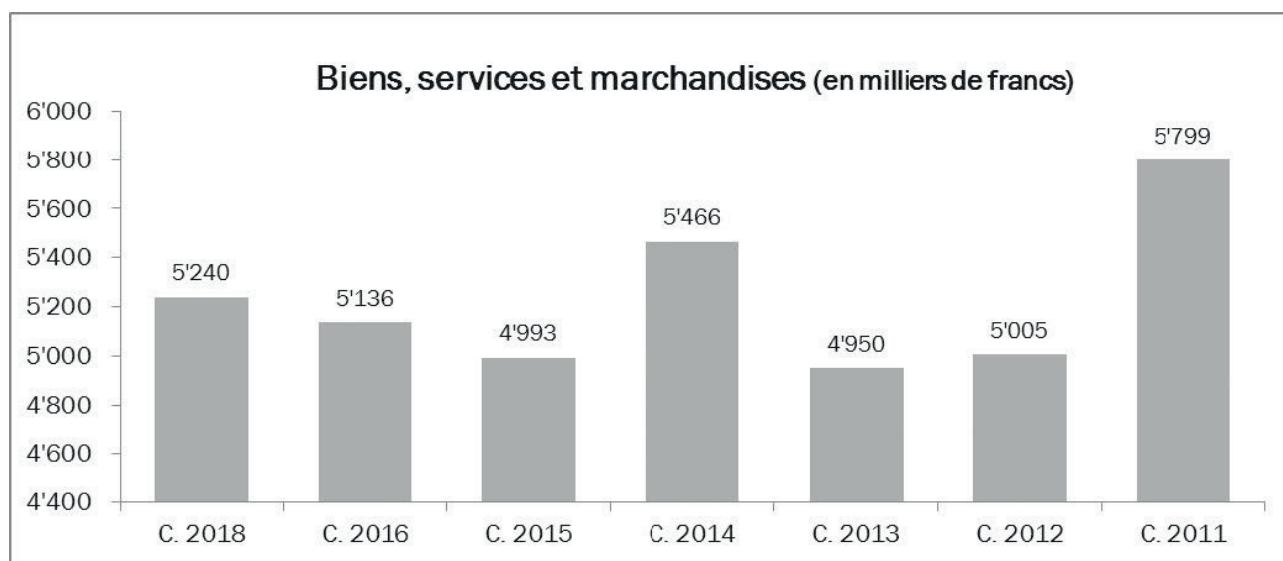


Comptes par nature exprimés en % du total des revenus



STATISTIQUES ET RATIOS

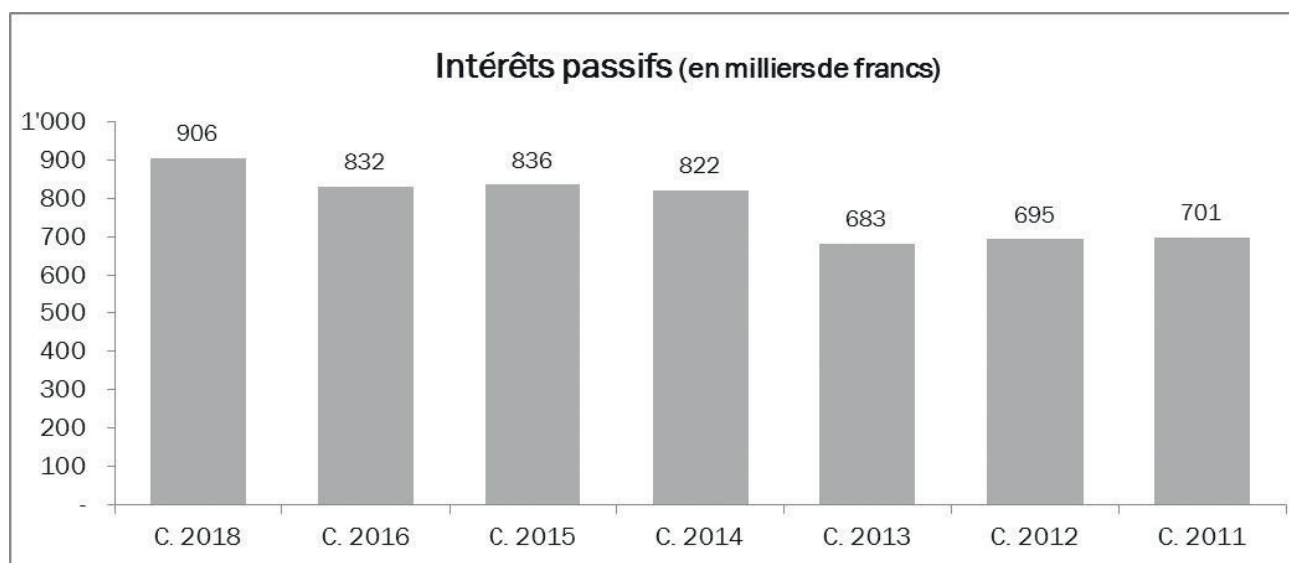
31. Biens, services, marchandises



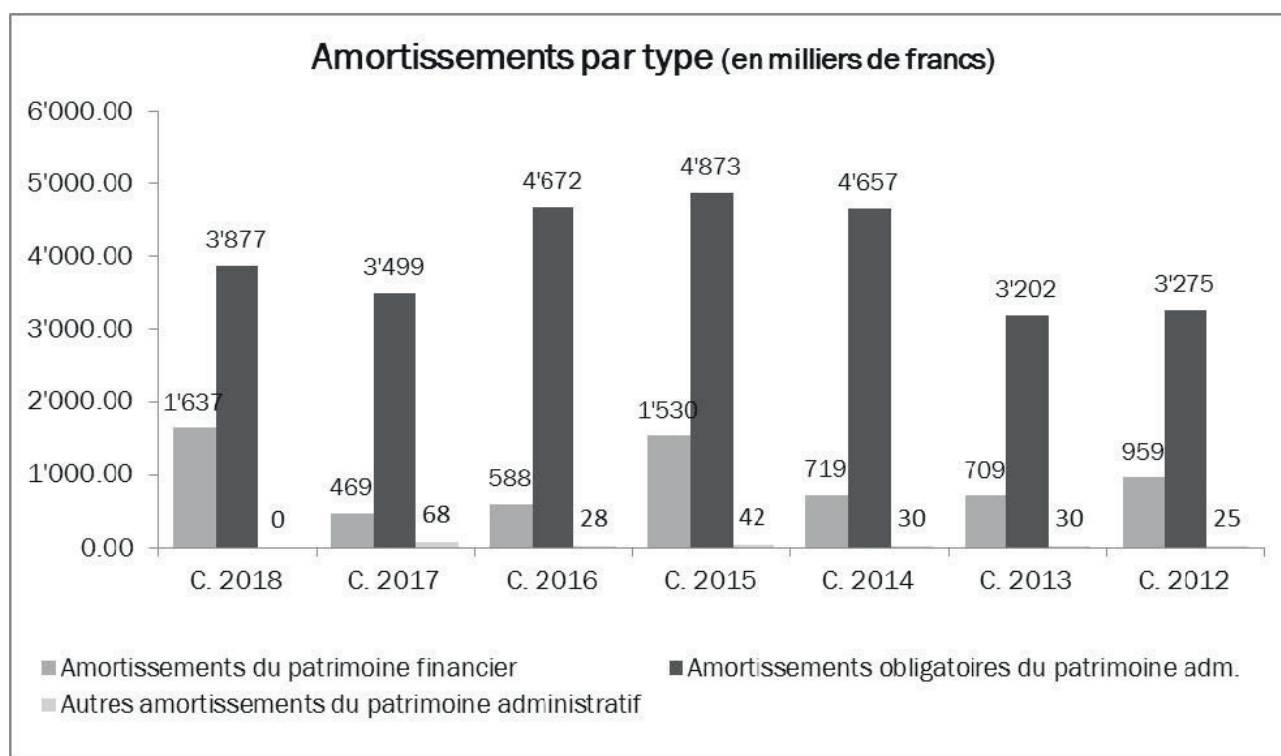
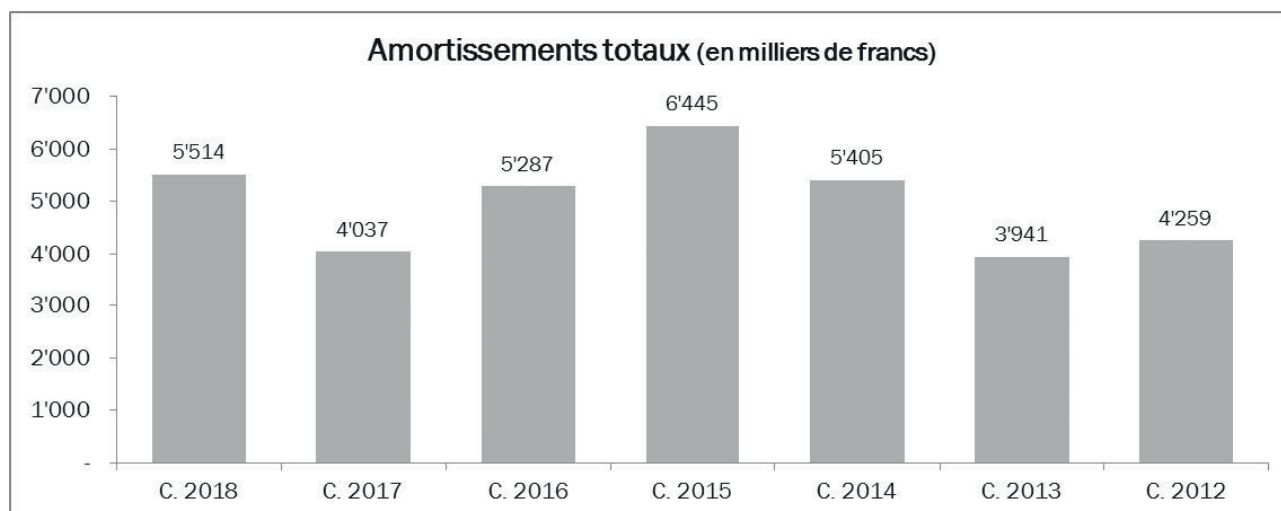
32. Intérêts passifs

L'accroissement de la dette a entraîné en 2018 une augmentation de la charge d'intérêts dans une faible mesure compte tenu des taux d'intérêts historiquement bas avec des taux négatifs pour des périodes à court terme.

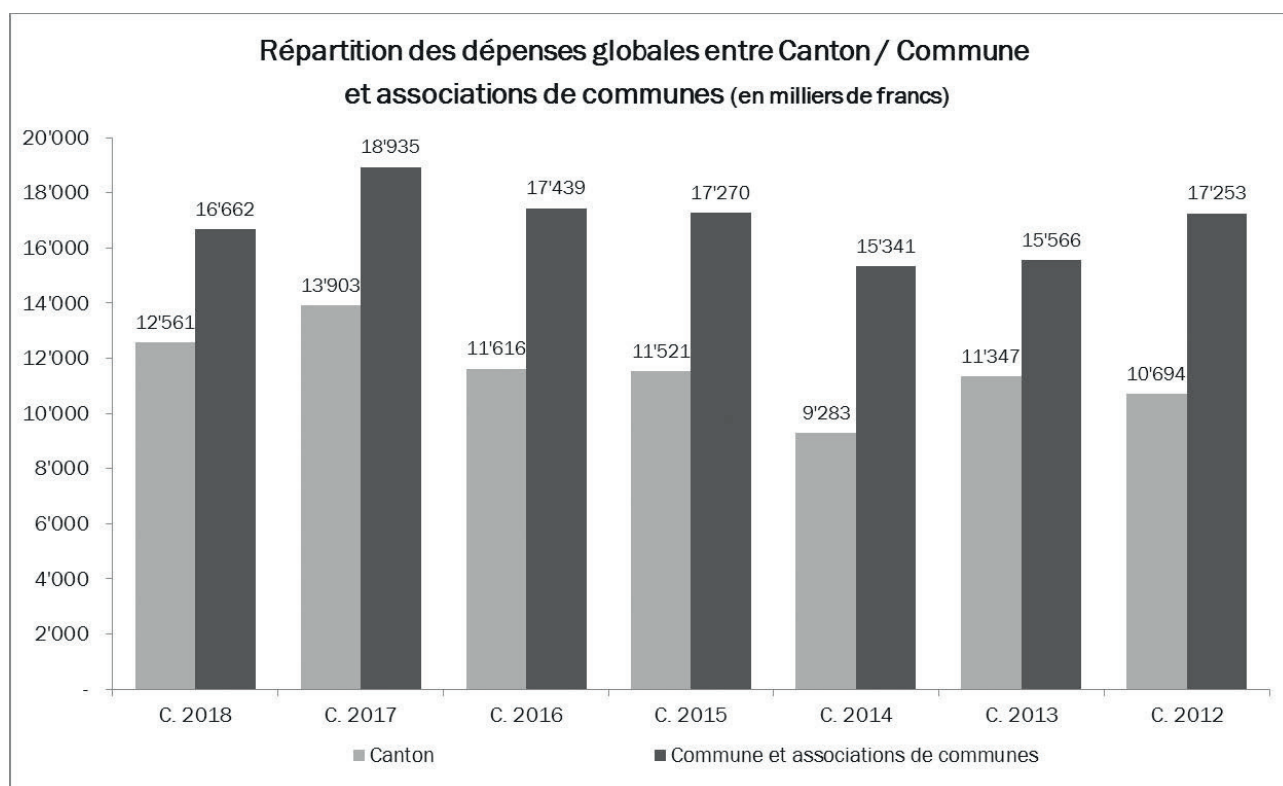
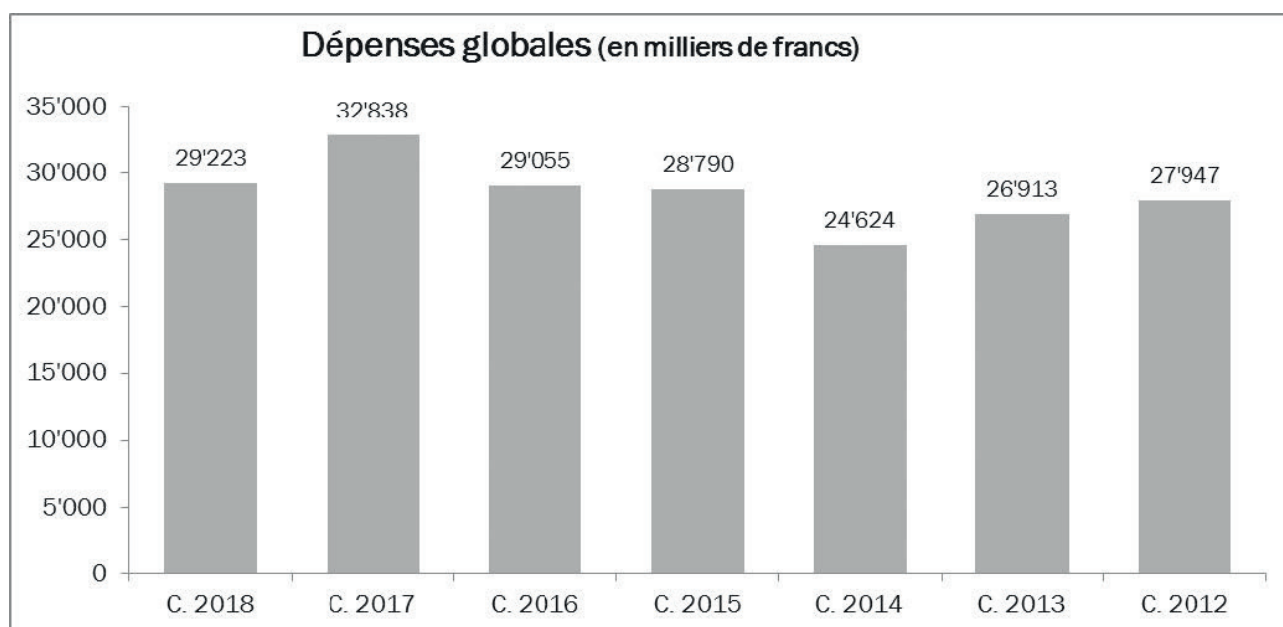
Ainsi la quotité d'intérêts passifs nets (INP/RFE) s'élève à 1.48%. En dessous de 5%, ce taux est considéré comme faible.



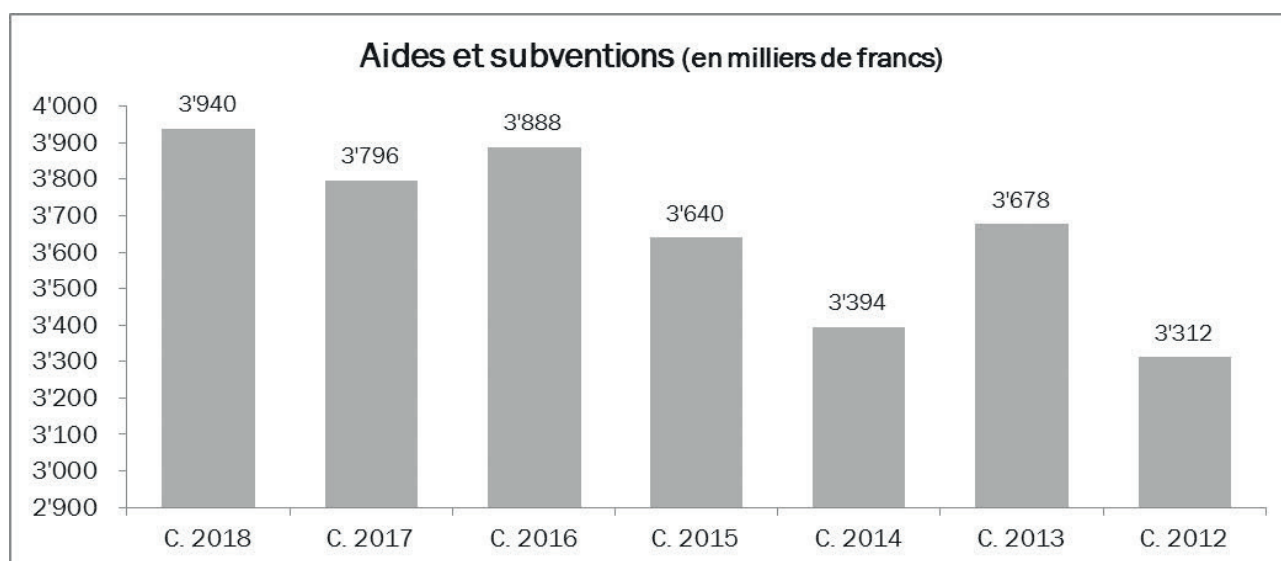
33. Amortissements



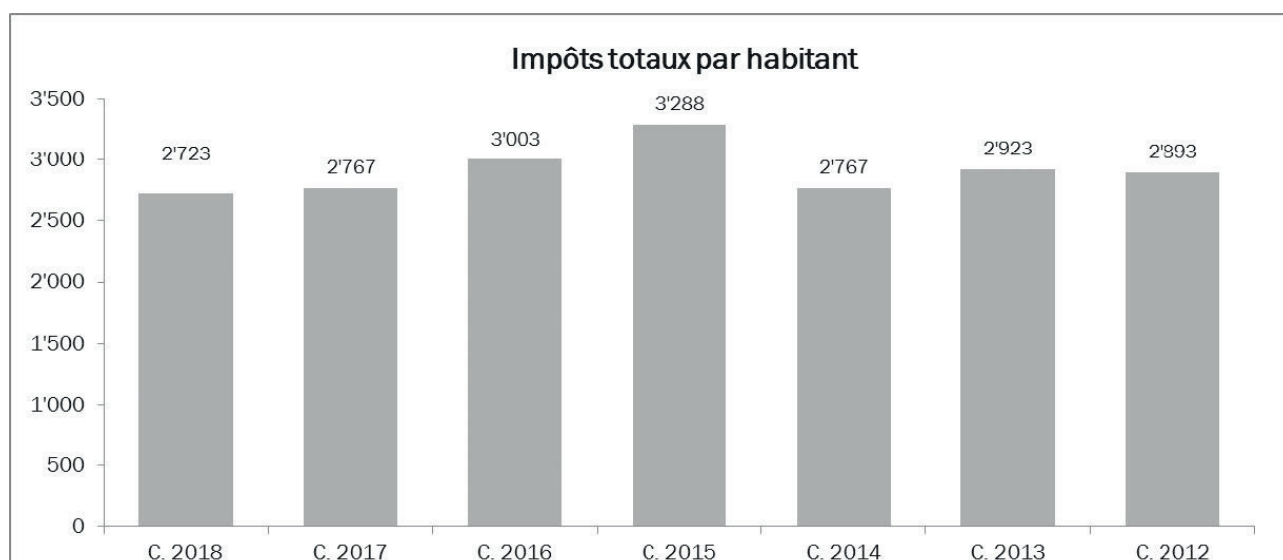
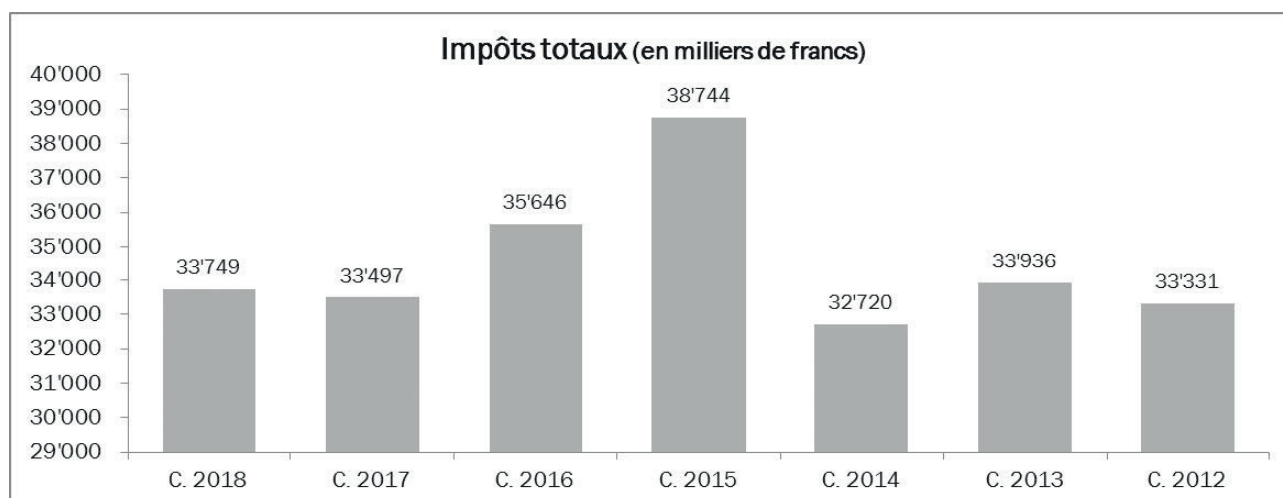
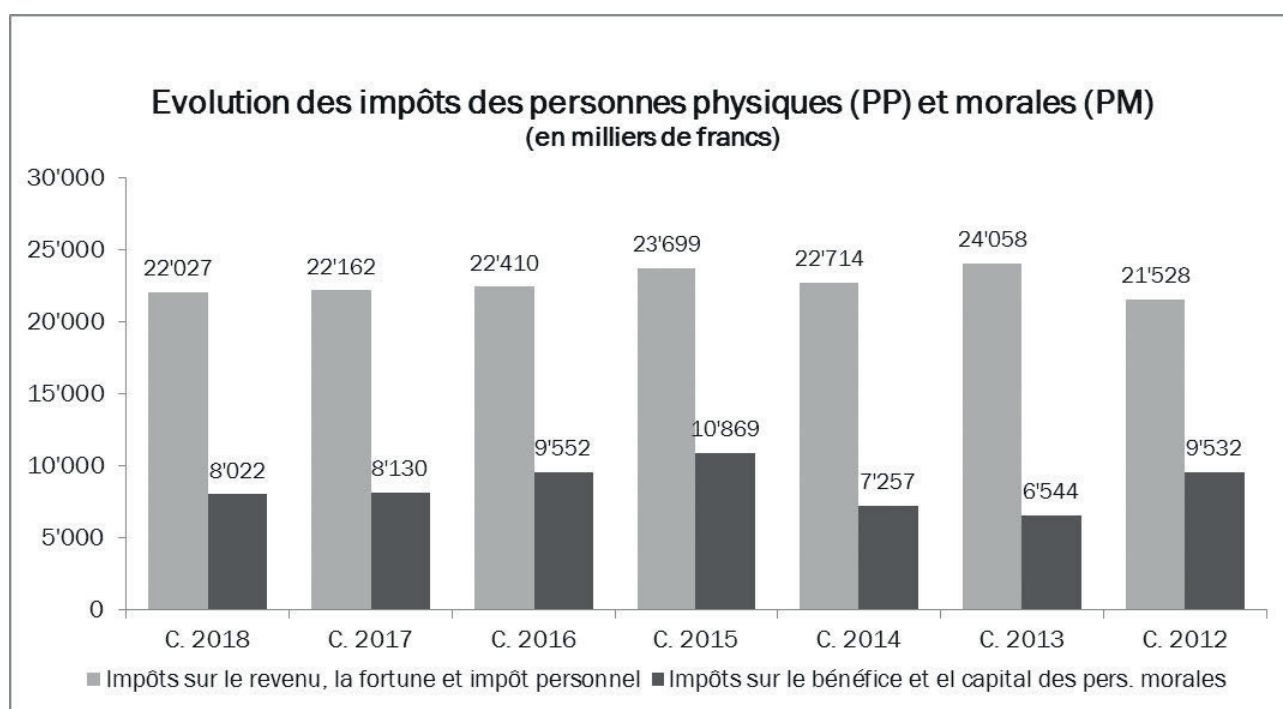
35. Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques



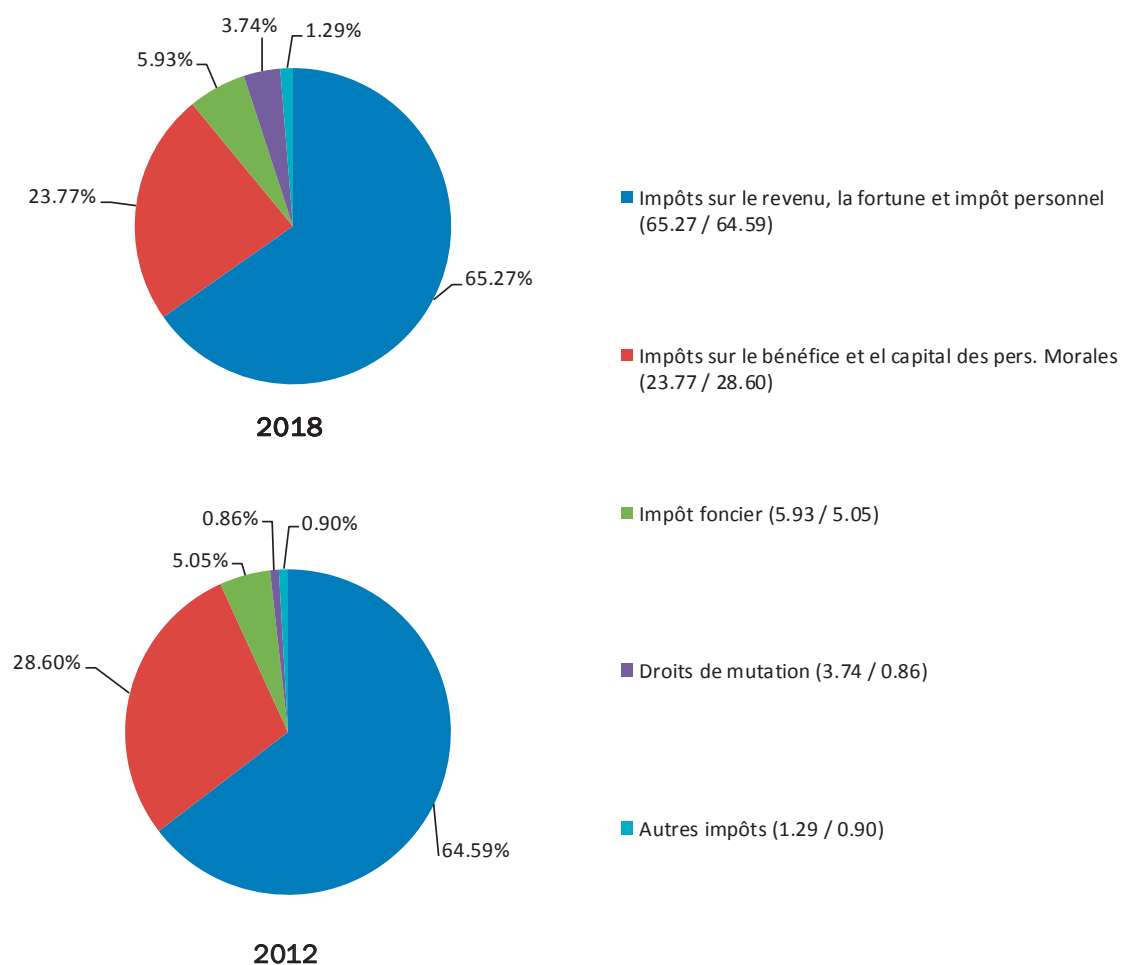
36. Aides et subventions



40. Impôts



Evolution de la répartition de l'impôt entre 2018 et 2012



COMMENTAIRES DÉTAILLÉS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Chapitre 100 – Conseil communal

100.3002 Indemnités aux scrutateurs

2017 comprenait également le dépouillement des élections cantonales.

100.3003 Jetons de présence

Le budget 2018 prévoyait 8 séances plénières du Conseil communal et 28 séances de Commissions ad hoc pour l'examen des préavis. Au final, le Conseil a siégé à 7 reprises au cours desquelles 12 préavis lui ont été soumis.

100.3199 Frais élections et votations

2017 comprenait également le dépouillement des élections cantonales.

Chapitre 101 – Municipalité

101.3002 Indemnités de fin de mandat

Le montant correspond à des prélèvements anticipés opérés 2018.

101.3060 Indemn. et remboursement de frais

Décision de la Municipalité de renoncer momentanément à l'indemnité forfaitaire annuelle de CHF 5000.00 allouée à chacun de ses membres (selon préavis 10-2016), alors que les vacations et autres indemnités touchées par les Municipaux dans le cadre d'activités exercées pour le compte de la Commune auprès d'entités externes continuent d'être intégralement versés à la Bourse communale (sous 101.4360).

101.3809 Versement à Fonds fin de Mandat

Pas d'attribution en 2018, dès lors que le Fonds est déjà suffisamment doté pour couvrir les indemnités allouées aux membres de la Municipalité lorsqu'ils quittent leur fonction (correspondant à 1/12 du traitement annuel net par année, au maximum jusqu'à la 15^e année de mandat).

101.4809 Prélèvement sur Fonds fin de mandat

Le montant correspond à des prélèvements anticipés opérés 2018, y compris les charges sociales.

Chapitre 110 – Administration générale

110.3001 Traitement CISIP

Indemnités versées à la Coordinatrice de la CISIP ainsi qu'aux animatrices de l'action d'intégration pour enfants allophones «Via Escola»; les indemnités pour «Via Escola» sont entièrement compensées par la subvention du Bureau Cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), enregistrée sous compte 110.4512.06 «Subvention Via Escola» (était prévue au budget en déduction du compte de charges).

110.3003 Jetons de présence

Le budget 2018 prévoyait 12 séances de la Commission des naturalisations. Cependant, pour traiter en première audition les nombreux dossiers, selon l'ancienne loi, déposés jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi que ceux dont les candidats étaient entendus en deuxième voire troisième audition, elle a finalement siégé à 19 reprises. Au total, le montant des indemnités versées pour ladite commission s'élève à CHF 11 240.00. Figurent également dans ce compte les indemnités «CISIP» pour CHF 2 940.00 et «Fêtons Prilly» pour CHF 1 470.00.

110.3011 Traitements

Reprise de la gestion des salaires par les Ressources humaines, 30% d'activité sur 110.3011 à la place de 200.3011.

110.3012 Personnel occasionnel

Par mesure d'économie, le contrat surnuméraire pour l'aide au traitement des naturalisations s'est terminé en mars plutôt qu'en juin 2018.

Chapitre 110 – Administration générale (suite)

- 110.3091 Frais de formation**
Moins de formations octroyées en 2018 afin de participer aux efforts budgétaires généraux.
- 110.3092 Frais de recherche personnel**
Une annonce a été refacturée à la Fondation des Acacias, voir compte 110.4362, le solde négatif de 412.75 est dû à la hausse des recrutements effectués en 2018 qui ont impliqué la publication de 3 annonces de plus que prévu.
- 110.3093 Sécurité et santé au travail**
Diminution des actions en faveur de la sécurité et santé au travail afin de participer aux efforts budgétaires généraux.
- 110.3101 Imprimés et fournitures de bureau – Imprimés et fournitures de bureau archives**
110.3101.01 Tient compte de 28% du montant cumulé des deux comptes ventilé entre les services, dont l'écart par rapport au budget est dû essentiellement à une baisse de la consommation de papier. Une économie a en outre été réalisée par l'impression en noir-blanc du rapport de gestion 2017 au lieu de la quadrichromie.
A noter qu'à partir de 2018, la refacturation annuelle du matériel d'archives acquis pour les Communes d'Ecublens et de Jouxens-Mézery n'est plus portée en déduction du compte de charges « archives » mais figure en recette dans le compte 110.4362 « Remboursement de frais » pour un montant total de CHF 1 654.30.
- 110.3102 Annonces, journaux, documentation**
Diminution par rapport au budget due à la suppression de 2 éditions du Prill'héraut (octobre et décembre).
- 110.3170.09 Réceptions diverses**
Dès 2018, plus d'imputation du vin communal, rouge et blanc, offert lors de manifestations, cérémonies et autres réceptions diverses (figurait en recettes dans le compte 330.4315); en 2017 cette imputation s'élevait à CHF 5 707.50.
- 110.3170.13 Manifestations exceptionnelles**
Le budget 2018 tenait principalement compte d'une participation pour l'organisation de la 4^e édition de Cap sur l'Ouest, incluant la célébration des 10 ans d'existence du district, ainsi que pour la visite du Conseil d'Etat au sein de l'Ouest lausannois. Au final, seuls les coûts de Cap sur l'Ouest ont été portés dans ce compte, à raison de CHF 0.50/habitant. La célébration des 10 ans du district ainsi que la réception du Conseil d'Etat ont été financés par le biais du « Fonds manifestations exceptionnelles » (compte 9233.12 constitué en 2008).
- 110.3185 Honoraires et frais d'expertises**
L'économie prévue pour ce compte consistait en la non-réalisation de l'étude des « Fringe benefits » au niveau RH. L'important dépassement finalement enregistré est essentiellement dû aux honoraires d'avocats et autres conseils pour la défense des intérêts de la Commune dans le dossier du restaurant La Vague.
- 110.3189 Comm. d'intégr. Suisses-immigrés de Prilly**
La subvention octroyée, selon convention, par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) pour les diverses actions d'intégration est enregistrée sous compte 110.4515.03 « Subvention CISIP » (était prévue au budget en déduction du compte de charges). Les indemnités de la Coordinatrice figurent sous compte 110.3001 et celles de la Commission sous compte 110.3003.
- 110.3189.01 Appuis à la naturalisation**
Comme en 2017, les 2 sessions d'ateliers de préparation à l'audition des candidats à la naturalisation suisse prévues au budget n'ont finalement pas été mises en place.
- 110.3189.02 Intégration – Via Escola**
Nouveau compte dès 2018 (inclus auparavant dans le 110.3189). Voir également commentaire sous compte 110.3001 en ce qui concerne les indemnités des animatrices.

Chapitre 110 – Administration générale (suite)

110.3659.06 CVAJ, centre vaudois d'aide à la jeunesse

Le budget 2018 a été établi en fonction du nombre de Prillérans ayant eu recours aux services de ce centre pour l'année scolaire 2016-2017, soit 61 situations. Pour 2017-2018, ce sont finalement 78 situations qui ont été financées.

110.3659.09 Aides, subventions diverses

Le montant alloué aux nonagénaires (26 personnes fêtées en 2018) a été, depuis fin avril 2018, financé par le Fonds Thibaud-Mimran (compte 9233.04). Le montant porté au budget 2018 tenait compte d'une estimation de 36 (sur 48) nonagénaires « fêtés ».

110.3659.11 Passeport culturel

Les économies prévues pour ce compte portaient sur un ajustement au « réel » 2017 en matière de participation communale. Pour rappel, cette dernière consiste en la prise en charge du 50 % du prix des billets de la catégorie la meilleure marché achetés auprès des institutions partenaires de la région lausannoise par les Jeunes Prillérans (18 à 25 ans) détenteurs de la carte Cultissime.

110.4272 Redevances d'utilisation

Concerne la facturation de l'usage du domaine public par les Food-trucks stationnés ponctuellement sur la place du Collège du Centre.

110.4359.03 Publicité journal et autres

Nouveau dès 2018. Précédemment, la facturation des publicités dans le Prill'héraut était enregistrée en déduction du compte de charges 110.3102.

110.4361 Remboursement de traitements

Facturation aux communes d'Ecublens et Jouxens-Mézery d'une part des salaires de l'Archiviste et de l'AID, ainsi que la facturation de la part du salaire de la Secrétaire municipale adjointe pour le secrétariat du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la Région lausannoise et les rétrocessions des pertes de gain accident ou militaire.

110.4362 Remboursement de frais

Outre la refacturation annuelle du matériel d'archives acquis pour les Communes d'Ecublens et de Jouxens-Mézery (cf commentaire sous compte 110.3101.01), cette rubrique tient compte également de la refacturation du matériel d'économat fourni à la Fondation des Acacias, de même que du don octroyé par l'Association des commerçants de Prilly-Centre à l'occasion de la manifestation Fêtons Prilly (précédemment enregistrée en déduction du compte de charges 110.3170.01).

110.4391 Emoluments de naturalisation

Le montant prévu au budget 2018 émanait d'une projection composée en majeure partie des émoluments des demandes déposées en fin d'année 2017 et réglés dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. Ceux-ci ayant finalement été entièrement comptabilisés sur 2017, ne figurent donc dans les comptes 2018 que les émoluments perçus pour les 17 dossiers, représentant 22 candidats, déposés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

110.4659.01 Autres participations, subventions tiers

2017 tenait compte d'une participation exceptionnelle aux coûts de fonctionnement de La Galicienne émanant des propriétaires des parcelles du PPA Viaduc.

Chapitre 112 – Energie et environnement

112.3062 Indemnités plan de mobilité

Mesures d'économies générales, suppression de l'écoprime pour les employés qui peuvent se déplacer à pieds jusqu'à leur lieu de travail.

112.3101 Imprimés

Mesures d'économies générales, pas de communication spécifique énergie.

112.3115 Achats véhicules et engins

Mesures d'économies générales, suppression du renouvellement d'un vélo électrique pour le personnel.

Chapitre 112 – Energie et environnement (suite)

112.3170 Manifestations

Mesures d'économies générales – CHF 3 000.00

112.4359 Ventes et prestations diverses

Les recettes de la vente des pommeaux de douches sont liées à une charge d'environ CHF 3 200.00 qui sera imputée aux comptes 2019.

Chapitre 150 – Sociétés récréatives

150.3653.02 Ecole de musique

Selon le décret du Grand Conseil du 26 juin 2018, la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), conformément à Loi sur les écoles de musique (LEM) et son règlement d'application (RLEM), a été fixée, pour les années 2018 et 2019, à CHF 9.50 par habitant (CHF 8.50/hab. en 2017 et prévus au budget 2018).

Chapitre 151 – Activités culturelles

151.3663 Subvention Lanterne Magique

Le montant de la subvention communale varie en fonction des charges enregistrées par saison. En 2018, poursuite du développement d'actions de communication visant à augmenter le nombre d'adhérents au Club.

Chapitre 153 – Bibliothèque

153.3011 Traitement

Compensé par le 153.4361, perte de gain maternité.

153.3012 Personnel occasionnel

Compensé par le 153.4361, perte de gain maternité.

Chapitre 170 – Sport

170.3189 Activités sportives pour la population

Diminution d'une prestation pour Urban training. Néanmoins l'événement « Slide in Prilly » amène un dépassement compensé par le compte 170.4659.

170.3663 Appuis et subventions aux particuliers

Moins de demandes individuelles en 2018.

170.4659 Participation et subventions de tiers

Recettes « Slide in Prilly ».

Chapitre 171 – Piscine de la Fleur-de-Lys

171.3011 Traitement

Païement d'heures supplémentaires entièrement compensées par les recettes.

171.3012 Personnel occasionnel

Augmentation des heures surnuméraires en raison de l'engagement de personnel supplémentaire afin de palier à la forte fréquentation et de l'ouverture prolongée des mois de juillet et août, ceci pour respecter la loi sur le travail (maximum 50 heures/semaine par collaborateur).

171.3060 Indemnités et remboursement de frais

Moins de patrouilles dissuasives (SIR) effectuées que prévues au budget.

171.3114 Achats de machines et matériel

Diminution de CHF 4 500.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

171.3133 Produits de nettoyage, traitement des eaux

Diminution de CHF 20 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

Chapitre 171 – Piscine de la Fleur-de-Lys (suite)

171.3145 Entretien ord. des installations et bâtiments

Diminution de CHF 5 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

171.3186 Assurances de choses

Assurance ECA – Budgets futurs à adapter.

171.3189 Frais divers

Diminution de CHF 11 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

171.4359.01 Vente et prestations diverses

Nouveau compte pour les ventes diverses matériel piscine.

171.4392 Finances d'entrée

Recettes d'entrées en hausse grâce à une météo très favorable.

Chapitre 172 – Piscine de Fontadel

172.3011 Traitement

Païement d'heures supplémentaires entièrement compensées par les recettes.

172.3114 Achats de machines et matériel

Diminution de CHF 2 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

172.3145 Entretien ord. des install. et bâtiments

Divers travaux prévus pas réalisés en raison de modification qui devront être apportées après le contrôle électrique OIBT.

172.4392 Finances d'entrées

Budget 2018 sous-estimé et modifié à la hausse pour 2019.

Chapitre 180 – Transports régionaux

180.3517 Participation à entreprise de transports publics

Ce compte regroupe les dépenses liées aux transports régionaux du Bassin 5 (Lausanne – Echallens – Oron), de la participation de la Ville de Prilly au déficit d'exploitation des Transports Publics Lausannois (T.-L.) et des charges liées aux structures d'affichage des abribus. A la suite d'une erreur de comptabilisation par les T.-L., la correction de l'année 2017 définitive interviendra en 2019 avec la correction de l'année 2018. L'évolution de des charges de cette rubrique est la suivante :

T.-L. – Participation au déficit annuel :

Charges	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Païement des acomptes	2 704 825.00	2 680 000.00	2 643 500.00	2 696 100.00
Correction année précédente		0.00	-367 328.00	-272 717.00
Total de la charge	2 704 825.00	2 680 000.00	2 276 172.00	2 423 383.00

Bassin 5 – Charge annuelle :

Charges	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Déficit d'exploitation	926 627.80	1 108 000.00	874 498.50	937 654.50

Abribus – Charges annuelles

Charges	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Total des charges SGA, SI	2 374.80	0.00	4 776.65	5 914.40

Evolution de la charge annuelle totale

Charges	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Total des charges annuelles	3 633 827.60	3 788 000.00	3 155 447.15	3 366 951.90

Chapitre 190 – Informatique

- 190.3011 Traitements**
Un poste vacant en novembre et décembre 2018.
- 190.3111 Achats matériel, logiciels**
AppOuest: dépassement de CHF 3 854.05 sur le budget annoncé. Ajout de fonctionnalités initialement pas prévues.

Equipement réseau des locaux Vieux-Collège 3 pour le service de l'Enfance, des bureaux destinés à l'APEMS, la Fringale et l'AJENOL, pour la somme de CHF 9 675.85.
- 190.3151 Entretien équipement informatique**
Maintenance Applications communales en très nette augmentation pour NEST et ABACUS par rapport à G2i et Gefi. Le budget 2020 sera adapté en conséquence.

FINANCES

Chapitre 200 – Comptabilité générale

- 200.3011 Traitements**
30% de taux d'activité passé à 110.3011 pour la reprise de la gestion des salaires par le service des Ressources humaines. Deux postes vacants durant plusieurs mois, Chef du service des Finances et Comptable à 30%.
- 200.3012 Personnel occasionnel**
Engagement d'une personne en CDD pour aider à la préparation des documents pour le budget 2018.
- 200.3101 Imprimés et fournitures de bureau**
Achats d'un stock de BVR pour CHF 2 046.30 utilisé sur plusieurs années.
- 200.3151 Entretien mobilier et machines**
CHF 1 490.80 réparations de la machines à mettre sous pli.
CHF 1 199.15 remplacement de la serrure du coffre.
- 200.3180 Frais bancaires et Postfinance**
CHF 595.40 intérêts moratoires AVS années 2011-2018.
Augmentation des frais Postfinance sur encaissements payés aux guichets par les débiteurs.
- 200.3185 Honoraires fiduciaire**
Afin de palier au poste laissé vacant de Chef de Service Finances, la Municipalité a mandaté une personne pour assister l'équipe Finance durant cette période. Le montant des honoraires s'élève à CHF 26 841.00.
- 200.3309 Charges excédentaires s/exercices antérieurs**
Les charges enregistrées dans ce compte sont des charges relatives à des exercices antérieurs. En particulier, les charges ci-après qui concernent des éléments identifiés lors des exercices précédents et comptabilisés et calculés formellement sur cet exercice.
CHF 233 000.00 honoraires 2016-2018 sur études pour plusieurs préavis priorités 4 reportés.
CHF 350 000.00 attribution à la provision pour vacances et heures supplémentaires non prises au 31 décembre 2017, le nombre d'heures d'heures supplémentaires et vacances n'a quasiment pas évolué au cours de l'exercice 2018.
CHF 50 806.90 attribution à la provision pour dommages non couverts dans le cadre de l'incendie du Centre Sportif – Fleur de Lys.
CHF 70 000.00 attribution à la provision pour pertes sur débiteurs concernant les factures ouvertes de plus de 180 jours. Cette provision est constatée au 31 décembre 2017 et n'a pratiquement pas évolué durant l'exercice 2018.

Chapitre 200 – Comptabilité générale (suite)

200.4356 Facturation de services

Ce compte enregistre les prestations effectuées par le Service Finance pour des sociétés proches.
CHF 10 000.00 Sous le Collège SA, CHF 9 090.00 Cadouest SA.

200.4361 Remboursement de traitements

La durée de couverture de l'incapacité prévue au budget s'est réduite. Voir commentaire 200.3011 par analogie.

200.4399 Recettes excédentaires s/exercices antérieurs

Ce compte enregistre la dissolution d'anciennes provisions inutilisées ainsi que divers montants non attribués de plus de 5 ans.
CHF 17 732.05 décomptes de subventions relatifs à des années antérieures.

200.4909 Imputations de Services

Prestations du Service Finances fournies à l'ASIGOS pour la tenue de ses comptes, l'édition de son budget et la clôture de ses comptes.

Chapitre 210 – Impôts

210.3301 Défalcations, remises

Ce montant est conforme au décompte de l'ACI, le fonds de réserve idoine a été dissout du même montant (cf. 200.4809).

210.3809 Attribution à la réserve pour arriérés d'impôts

Attribution annuelle pour que la réserve atteigne le montant ressortant de la provision émise par l'ACI arrondie à CHF 1 900 000.00.

210.4001 à Revenus d'impôts

210.4414 Voir commentaires sous point 3 « Observations générales ».

210.4809 Prélèvement sur réserve arriérés d'impôts

Prélèvement d'un montant de CHF 905 075.83 pour compenser intégralement les défalcations (cf. 210.3301).

Chapitre 220 – Service de la dette

220.3223.00 Intérêts sur dettes à long terme

La charge est en hausse liée à l'augmentation des emprunts. Les taux d'intérêts pour la Ville demeurent relativement bas à 1.35 % pour l'année 2018.

220.3291 Attrib. à diverses fondations

220.3808 Fonds d'aide au logement

Le taux moyen Libor 2018 étant négatif, aucune attribution d'un intérêt n'a été portée aux divers fonds et fondations.

Chapitre 221 – Rendement des titres et créances

221.4221 Intérêts sur placements à court terme

Les intérêts créanciers sont actuellement nuls.

221.4909 Imputations d'intérêts

Le total des intérêts passifs sont répartis au prorata des investissements par chapitre. Une analyse plus fine est intervenue lors de l'exercice 2018 afin de répartir le même investissement sur plusieurs chapitres.

Chapitre 230 – Amort. et réserves non ventilés

230.3520 Péréquation – Alimentation des fonds

Ce compte enregistre les paiements effectués au titre de la péréquation directe pour l'année en cours. Ces paiements sont basés sur les acomptes publiés.

230.3521 Péréquation – solde année précédente

Cas échéant, ce compte enregistre la charge supplémentaire liée au décompte de péréquation directe pour l'année précédente.

230.4520 Péréquation – Retour des fonds

Ce compte enregistre les encaissements reçus au titre de la péréquation directe pour l'année en cours. Ces encaissements sont basés sur les acomptes publiés.

230.4521 Péréquation – Solde année précédente

La réserve de péréquation a été partiellement dissoute en 2017 pour couvrir la charge supplémentaire liée à la péréquation 2016.

230.4690 Dons

Il s'agit d'un legs de la Succession Cherpillod. Un montant identique a été attribué à un fonds de réserve correspondant (200.3809.04).

DOMAINES

Chapitre 300 – Service administratif et technique

300.3011 Traitements

Compensé par le 300.4361, perte de gain maternité.

Chapitre 310 – Terrains et biens communaux

310.4232 Location jardins familiaux et terrains

CHF 15 600.00 pour la location temporaire d'une parcelle privée-communale au Sentier de la Fleur-de-Lys pour l'installation d'un chantier « privé ».

Chapitre 320 – Forêt

320.4355 Ventes de bois

Ce compte n'aura plus d'entrées car depuis que la commune a adhéré aux baux à ferme (01.01.2017) la valeur des bois est encaissée par le Groupement et les factures sont payées par le Groupement.

Chapitre 330 – Vigne

330.4315 Ventes des produits

Dès 2018, plus d'imputation du vin communal (rouge et blanc) offert lors de manifestations, cérémonies et autres réceptions diverses qui provenait du compte 110.3170.09.

Chapitre 350 – Bâtiments locatifs

350.3161 Locaux commerciaux

Nouvelle location de CHF 12 000.00/an d'une surface commerciale à l'av. de la Rapille mais sous-louée et encaissement des loyers dans le compte 350.4231.10.

Chapitre 351 – Bâtiments administratifs

351.3011 Traitements

Compensé par le 351.4361, perte de gain accident.

351.3012 Personnel occasionnel

Compensé par le 351.4361, perte de gain accident.

351.3120.03 Chauffage Centre sportif Fleur-de-Lys

Plein de la citerne fait en décembre 2017, pas d'achat de combustible en 2018.

351.3120.15 Electricité rte de Renens 22

Augmentation de la consommation électrique suite à l'installation de bornes pour 2 véhicules électriques utilisés par le service Voirie.

351.3121.19 Electricité Flumeaux 2

Coûts supplémentaires pour le remplacement de l'eau dans le réservoir de l'abri PCI du Centre COOP effectué tous les 2-3 ans.

351.3133 Achats produits d'entretien

Diminution de CHF 2 200.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

351.3141.01 Le Château - Bâtiment administratif

CHF 6 000.00 pour travaux électriques non-prévus au budget (interrupteur porte automatique OPO, contrôle et remplacement détecteurs luminaires).

351.3141.07 St-Etienne, salle communale

Diminution de CHF 9 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

351.3141.31 Locaux cimetières

Pas d'interventions diverses, seulement la pose du couvert à machines.

351.4271.03 Locations Confrérie 36

CHF 16 200.00 loyers 2017 ORPC encaissés sur 2018.

351.4271.04 Locations Cossonay 40

Loyers bureau ARASPE.

351.4271.10 Locations Grand-Pré ex. PSS

CHF 3 700.00 de location particulière pour loger les participants à la Fête Romande de gymnastique.

Chapitre 353 – Propriété de Plan-Sépey

353.3190 Impôts et taxes

353.4362 Remboursement de frais

Nouveau compte ouvert en 2018 concernant la refacturation des taxes de séjour sur les locations hors scolaire de la propriété

TRAVAUX

Chapitre 410 – Travaux

410.3011 Traitements

Une partie des coûts est comptabilisée dans le 410.3012, personnel occasionnel

410.3012 Personnel occasionnel

Compensé par le compte 410.3011

410.3060 Indemn. et remboursement de frais

Le budget a été réduit à CHF 4 000.00 dans le cadre des mesures d'économies générales, le service a, de plus, limité au strict minimum sa participation à des séminaires et rencontres professionnelles.

410.3102 Annonces, journaux, documentation

Par mesure d'économie, plusieurs recueils de normes n'ont pas été mis à jour en 2018.

Chapitre 420 - Urbanisme et constructions

420.3102 **Annonces, journaux, documentation**

Selon les mesures d'économies demandées: les abonnements aux normes VSS, ainsi qu'à certaines revues ont été abandonnés. De plus, il n'y a pas eu d'achats de normes spécifiques en 2018.

420.3111 **Achats mobilier, machines, matériel**

Il n'y a pas eu de demande de plaques d'immeubles en 2018.

420.3185 **Honoraires et frais d'études**

Dépassement dû à l'expertise Acanthe de CHF 5 923.50, qui a concerné l'évaluation de 3 parcelles communales (885, 666 et 664) et une privée (892), le projet de modification des aménagements du Tram de CHF 14 199.15 (qui sera remboursé à la Commune à la fin des travaux) et des frais d'avocat de CHF 10 353.75. Le montant de CHF 2 599.90 représente des frais de parution qui sont refacturés aux propriétaires.

420.3185.01 **Honoraires spécialistes techniques**

Ecart dû à moins de séances de la Commission d'urbanisme et peu de dossiers de police de constructions (25 dossiers d'enquête en 2018 contre 32 en 2017 et 45 en 2016). Le budget accompagnement spécialistes de CHF 21 000.00, n'a presque pas été utilisé (dépense de CHF 683.70). Ce budget a été réduit de moitié dans le budget 2019.

420.3656 **Aide à la préserv. de la nature**

Ce budget n'a pas été utilisé en 2018. Il n'y a pas eu d'expertises à mener pour préserver des arbres.

420.4272 **Redevance S.G.A., enseignes**

Les revenus redevances SGA et enseignes en 2017 étaient de CHF 57 400.35. La différence avec 2018 est due à l'enseigne LHC, qui représente un revenu supplémentaire de CHF 11 600.00. Dans le budget 2018, cette ligne a été sous-évaluée à CHF 40 000.00.

420.4313 **Permis de construire et d'habiter**

Peu de dossiers ayant pour conséquence peu de revenus: 25 dossiers d'enquête en 2018 contre 32 en 2017 et 45 en 2016.

Chapitre 429 – Fabrique de Malley

Ce chapitre a été créé afin de traiter sous un seul chapitre les charges et revenus relatifs au préavis 03B-18 « Développement de Malley – Fabrique ». La Fabrique est un contrat de droit administratif avec la commune de Renens permettant le traitement centralisé de ce développement. Les charges et les revenus sont intégrés dans les comptes d'investissements pour la Ville de Prilly. Le résultat de ce chapitre est donc équilibré.

Chapitre 430 – Réseau routier

430.3011 **Traitements**

Remplacement d'un collaborateur retraité par un profil junior, avec adaptation du profil de poste/salaire.

430.3012 **Personnel occasionnel**

Compensé par le 430.4361, perte de gain accident.

430.3114.01 **Matériel courant**

Le budget a été réduit à CHF 61 300.00 dans le cadre des mesures d'économies générales, mais suite à une panne, il a fallu remplacer en urgence le lift à véhicules de l'atelier, pour un montant de CHF 15 600.00.

430.3115 **Achats véhicules et engins**

Le budget a été réduit à CHF 225 000.00 dans le cadre des mesures d'économies générales, et la nouvelle balayeuse, devisée à CHF 200 000.00 a été négociée pour CHF 158 000.00.

Chapitre 430 – Réseau routier (suite)

430.3142.04 Entretien mobilier urbain

Le budget a été réduit à CHF 10 000.00 dans le cadre des mesures d'économies générales.

430.4272 Finances d'anticipation

Montant exceptionnellement haut grâce à deux chantiers ayant bloqué des espaces publics importants pendant de longues périodes et à la facturation de la participation financière des MO des Logis de Prilly pour les aménagements du carrefour Corminjoz-Cossonay, lesquels couvrent le montant CHF 32 259.60 pour la signalisation lumineuse imputée au compte 611.3143.

Chapitre 440 – Parcs, promenades, cimetières

440.3011 Traitements

Engagement d'un horticulteur-paysagiste effectif au 1^{er} mai 2018 et non en janvier comme budgété + remplacement d'un collaborateur retraité par un profil junior, avec adaptation du profil de poste/salaire.

440.3012 Personnel occasionnel

1 poste d'Horticulteur-paysagiste surnuméraire pas repourvu en 2018.

440.3145.01 Plants, graines, fleurs, engrais, etc.

Le budget a été réduit à CHF 52 000.00 dans le cadre des mesures d'économies générales.

440.3145.02 Fournitures divers (bacs, vasques, etc).

Le budget a été réduit à 13 000.00 dans le cadre des mesures d'économies générales.

440.3145.05 Entretien terrains football

Divers travaux imprévus ont été nécessaires pour des raisons de sécurité sur le terrain 2 : réparations ponctuelles du gazon synthétique (CHF 6 000.00) et remplacement de parties de clôtures métalliques (CHF 24 000.00) ainsi que des réparations sur l'éclairage (CHF 10 000.00).

Chapitre 450 – Ordures ménagères et déchets

450.3114 Achats matériel

Conteneurs pour écopoints recyclables non achetés.

450.3141 Entretien des containers enterrés

Réparation d'urgence sur un conteneur enterré non prévue au budget.

450.3526 Traitement des déchets ménagers

Augmentation importante de la facture de la déchèterie intercommunale.

450.4354 Vente verre, papier, conteneurs

Prix de reprise du papier à la baisse.

Chapitre 460 – Réseau d'égouts, épuration

460.3147 Entretien ruisseaux

Pour 2018, l'entretien du ruisseau de Broye a encore été réalisé par les entreprises mandatées pour le chantier.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Chapitre 500 – Ecoles primaires

500.3512 Participation au salaire du secrétariat cantonal

La facturation de cette charge est effectuée par la Canton sur la base de son tarif. Depuis 2015, le montant est relativement similaire d'une année à l'autre. Le montant du budget n'est pas adapté.

Chapitre 501 – Etablissement secondaire

L'enseignement secondaire est géré par l'ASIGOS. Les charges de cette rubrique sont entièrement à charge de ladite association (cf. compte 501.4522).

Chapitre 511 – Activités parascolaires primaire

511.3012 Personnel occasionnel

Optimisation des ouvertures en lien avec les inscriptions aux activités parascolaires.

511.4525 Participation de communes

Forte participation des élèves, avec un effet direct sur la participation des communes.

511.4659 Participation de parents

Forte participation des élèves et nouveaux tarifs.

Chapitre 512 – Bâtiments primaires (1 à 6p)

512.3011 Traitements

Modification de ventilation comptable entre les comptes 351.3011 et 351.3012 suite au changement d'organisation pour l'entretien du Complexe de la Fleur-de-Lys, désormais sous la responsabilité du complexe « Bâtiments administratifs ».

512.3121.08 Eau pavillon Sous-Mont

Coûts supplémentaires suite à une fuite sur un robinet d'arrosage extérieur.

512.3123.06 Electricité pavillon Bel-Orne

Consommation exceptionnelle en 2017 mais facturée sur 2018 pour une installation de chantier dans la cour pour des travaux sur le domaine public.

512.3133 Achats produits d'entretien

Diminution de CHF 1 500.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

512.3141.01 Collège-Centre

CHF 7 000.00 pour la suppression de défauts suite au contrôle électrique OIBT, montant qui n'était pas connu lors de l'établissement du budget 2018.

512.3141.03 Mont-Goulin

Diminution de CHF 5 000.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

512.3141.04 En Plantinel

Diminution de CHF 16 600.00 au budget suite aux mesures d'économies générales.

512.3141.06 Pavillon Grand-Vigne-Bel'Orne

CHF 20 000.00 budgétisés pour une liaison fibre optique destinée à la nouvelle construction scolaire/APEMS sur la parcelle de Grand-Vigne 11 et dont le projet a été abandonné.

512.4271.05 Jolimont

Aucun montant n'a été porté au budget 2018, sera rectifié pour les futurs budgets.

Chapitre 520 – Etablissement secondaire

L'enseignement secondaire est géré par l'ASIGOS. Les charges de cette rubrique sont entièrement à charge de ladite association (cf. compte 520.4522). La participation globale de la Ville de Prilly à l'ASIGOS est comptabilisée dans le compte 520.3522.

Chapitre 521 – Bâtiments secondaires

L'enseignement secondaire est géré par l'ASIGOS. Les charges de cette rubrique sont entièrement à charge de ladite association (cf. compte 521.4522).

521.3012 Personnel occasionnel

Mesures d'économie, diminution du personnel engagé pour les nettoyages d'été.

Chapitre 531 – Classe de langage

Les frais des classes d'enseignement spécialisé (COES) sont pris totalement en charge par l'AI, l'OFAS et le Canton. La gestion de ces classes est confiée à un organe extérieur dépendant du Canton, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

Chapitre 533 – Classes d'intégration

Les frais des classes d'enseignement spécialisé (COES) sont pris totalement en charge par l'AI, l'OFAS et le Canton. La gestion de ces classes est confiée à un organe extérieur dépendant du Canton, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

Chapitre 534 – Crenol, plateforme admin., serv. Psych.

Gestion de la plate-forme administrative du service psychopédagogique de la couronne Renens – Ouest lausannois (CRENOL).

Chapitre 560 – Service médical et dentaire

560.3012 Indemnités aux médecins scolaires

560.3185 Honoraires du dentiste scolaire

Les honoraires du dentiste scolaire sont désormais comptabilisés sous 560.3185 car plus versés par les salaires.

Chapitre 571 – Colonie de vacances

571.3012 Personnel occasionnel

Engagement d'un moniteur en moins pendant la colonie de juillet.

571.3131 Nourriture

Effort entrepris sur les achats de nourriture en fonction des actions.

571.3190 Cotisations et frais divers

En fonction de l'âge des enfants inscrits (pas de taxe de séjour pour les enfants de moins de 9 ans).

571.4652 Participation des parents

Participation conséquente au camp, les 4 séries presque complètes.

Chapitre 573 – Camps – Ecole à la montagne – Secondaire

L'enseignement secondaire est géré par l'ASIGOS. Les charges de cette rubrique sont entièrement à charge de ladite association (cf. compte 573.4522).

Chapitre 580 – Temples et Cultes

580.3011 Traitements

Lors du départ à la retraite des titulaires du poste d'entretien du bâtiment St-Etienne, une réorganisation a été mise en œuvre assortie de la révision des profils de poste/salaire.

580.3012 Personnel occasionnel

Compensé par le 580.4361, perte de gain accident.

POLICE

Chapitre 610 – Corps de Police

610.3510 Réforme policière cantonale

Intégration de la facture policière cantonale.

610.3521 Particip. à Police intercommunale

Cette différence s'explique par une diminution des charges de la POL dans les domaines « Autorités et personnel », notamment grâce à la nouvelle politique salariale qui est entrée en vigueur au 01.01.2017, ainsi que « Biens, services, marchandises ». Par ailleurs, la POL a enregistré une forte augmentation de ces recettes (hors participation des communes et prélèvements sur fonds spéciaux) notamment liée à la facturation de certains type d'interventions (depuis le 01.01.2017), ainsi qu'à une augmentation des dénonciations en commission de police, par des entreprises de sécurité privées, en lien avec du mauvais stationnement sur le domaine privé (UNIL, EPFL, gérances, etc.).

Chapitre 611 – Signalisation routière

611.3143 Signalisation routière

Ce dépassement budgétaire est en lien avec l'acquisition d'une armoire et d'un contrôleur de feux de signalisation pour le carrefour route de Cossonay – chemin de Corminjoz. Toutefois, cette dépense est compensée par une recette équivalente enregistrée dans le compte n° 430.4272. Se référer au commentaire dudit compte.

Chapitre 620 – Office de la population

620.3181 Frais de port

La progression enregistrée en 2018 est à mettre en relation avec les envois liés aux permis de séjour, qu'il s'agisse de ceux concernés par le cycle quinquennal de renouvellement ou de ceux de nouveaux arrivants d'origine étrangère, dont la nouvelle adresse doit figurer sur le permis de séjour.

620.4312 Emoluments divers

Comme pour les frais de port, la progression est principalement due au cycle quinquennal de renouvellement des permis B et C (introduction, en 2002, de l'Accord sur la libre circulation des personnes), de même qu'aux nouveaux arrivants.

Chapitre 640 – Service des inhumations

640.4272 Concessions et frais facturés à tiers

2017 tenait compte de 4 concessions, simples ou doubles, pour un montant total de CHF 16 000.00, alors qu'aucune n'a été enregistrée en 2018.

SERVICE SOCIAL

Chapitre 711 – Centre de loisirs

711.3003

Jetons de présence

Dissolution de la Commission. Remplacement par un comité.

711.3012

Personnel occasionnel et moniteurs

Augmentation des heures effectuées par les moniteurs en raison de l'absence d'un titulaire de poste durant 5 mois.

711.3170

Animations et activités

Financement par un projet exceptionnel. Compensation par 711.4809.

711.4359

Prestations Carrefour Sud

L'ouverture du mercredi après-midi a suscité une baisse des anniversaires qui d'y déroulaient.

711.4809

Prél. sur fonds de réserve

Prélèvement sur succession Cherpilloz pour projet exceptionnel photos, (cf 711.3170).

Chapitre 714 – Service de l'Enfance

714.3011

Traitements

Compensé par le 714.4361, perte de gain accident.

714.3012

Mamans d'accueil, prestations

Compensé par le 714.4361, perte de gain accident.

714.3090

Autres charges de personnel

Un soutien particulier a été proposé pour l'équipement proposé aux AMF, afin notamment de faire face au grand nombre de jeunes enfants accueillis.

714.3091

Formation des mamans d'accueil

Dans le cadre des recherches d'économies pour 2018, la formation continue a été restreinte (suppression d'une des trois soirées de formation budgétées).

714.3525

Participation autres communes

Enfants accueillis chez des AMF de Romanel.

714.4525

Participation de Jouxten

Suite au départ à la retraite d'une AMF en été, la participation a été réduite (selon la convention).

714.4659

Participation des parents

Les tarifs sont établis sur la base des revenus des parents, donc soumis à fluctuation.

Chapitre 715 – Accueil parascolaire et réfect. Fringale

715.3011

Traitements

Effectif au complet dès août 2018 et non janvier comme budgété.

715.3012

Personnel occasionnel

Le soutien éducatif d'un enfant est partiellement pris en charge par le Service de l'enseignement spécialisé SESAF (compte 715.4361).

Chapitre 715 – Accueil parascolaire et réfect. Fringale (suite)

715.4361 Remboursement de traitements

La participation du SESAF (cf compte 715.3012) se monte à CHF 13 493.25.

715.4515.02 Subvention FAJE

La subvention de la FAJE (Canton) a vu son taux revu à la hausse en 2018. L'augmentation du nombre de places offertes (Confrérie) a été prise en compte. L'APEMS de Corminjoz a bénéficié de l'aide au démarrage.

Les subventions au démarrage de l'OFAS (Confédération) ont aussi été plus élevées suite à l'augmentation de places d'accueil. Un versement complémentaire est intervenu lors de la 3^e et dernière année de subvention.

715.4525.03 Participation d'autres communes

Accueil en APEMS de 2 enfants de Romanel enclassés à Prilly.

715.4655.01 Participation des parents APEMS

Les tarifs sont établis sur la base des revenus des parents, donc soumis à fluctuation. D'autre part, le nombre de places a été légèrement augmenté. Le taux d'occupation des APEMS a aussi été très élevé.

Chapitre 716 – Services sociaux communaux

716.3011 Traitements

Poste de secrétaire à temps partiel vacant jusqu'à fin mai 2018.

716.3012 Personnel occasionnel

Engagement auxiliaire en attendant de repourvoir le poste de secrétaire à temps partiel. Dépassement compensé par le compte 716.3011.

Chapitre 717 – Réseau AJENOL

Les comptes de ce chapitre sont liés à l'Association AJENOL. La participation de Prilly en 2018 se monte à CHF 54 319.65.

717.3011 Traitements

Engagement d'une secrétaire à 50% effectif depuis novembre 2018. De janvier à octobre, le secrétariat a été partiellement assuré par des ressources internes, rémunérées pour les heures supplémentaires effectuées.

717.3199 Frais divers

Les frais de développement du logiciel et de formation des utilisateurs ont été légèrement moins élevés que budgétés. Les frais de mandats avaient été pour une part déjà comptabilisés en 2017.

Chapitre 719 – Service jeunesse

719.3011 Traitements

Poste de secrétaire à temps partiel vacant jusqu'à fin mai 2018.

719.3170 Animations et activités

Le camp d'été avec les jeunes n'a pas eu lieu. Aucune nouvelle armoire électrique n'a été peinte en 2018.

719.4525 Participation de communes

Quotas plus importants d'élèves de l'extérieur (Romanel et Jouxens).

719.4659 Participation et subvention de tiers

Prélèvement sur fonds pour les dimanches actifs (Kiwaniis club Prilly, don de CHF 20 000.00 pour ce projet).

719.4659.04 Ventes activités sportives

Forte participation des jeunes.

Chapitre 720 – Prévoyance sociale

720.3655.01 Association familiale

Le dépassement du budget est dû aux causes suivantes : absences de longue durée du personnel, ayant nécessité l'engagement de remplaçantes, baisse du revenu des parents dont les enfants fréquentent le jardin d'enfants, taux de remplissage en baisse à la rentrée d'août 2018.

720.3655.05 Crèches-garderie

720.4525.02 Suite à l'ouverture des Sorbiers, les contrats liant la commune aux deux garderies des Marronniers et de Béthanie ont été résiliés dès août 2018.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Notes personnelles

Notes personnelles